CRIC n° 114 (2023-2024)
6e session de la 11e législature

PARLEMENT WALLON

SESSION 2023-2024

COMPTE RENDU

INTÉGRAL*

Séance publique de commission

Réunion conjointe de la Commission de l'économie, de l'aménagement du territoire et de l'agriculture et de la Commission de l'environnement, de la nature et du bien-être animal

Mardi 12 mars 2024

*Application de l'article 162 du règlement

SOMMAIRE

Ouverture de la séance....1

Auditions....1

Pétition demandant aux autorités d'interdire l'implantation d'une usine de biométhanisation, Seveso seuil haut, dans le zoning Tertre-Hautrage-Villerot (7334 Saint-Ghislain)....1

Désignation d'un rapporteur

Intervenants : M. le Président, M. Florent, Mme Laruelle....1

Ordre des travaux....1

Audition de Mme Hanssens et de M. Boreux, Représentants des pétitionnaires

Intervenants : M. le Président, Mme Hanssens, Représentante des pétitionnaires, M. Boreux, Représentant des pétitionnaires....1

Échange de vues

Intervenants : M. le Président, M. Desquesnes, Mme Galant, M. Dupont, Mme la Présidente, MM. Lepine, Disabato....7

Désignation d'un corapporteur

Intervenants : Mme la Présidente, Mme Galant....15

Échange de vues (Suite)

Intervenants : Mme la Présidente, M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences, Mme Tellier, Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal, Mme Hanssens, Représentante des pétitionnaires, M. Desquesnes, Mme Galant, MM. Dupont, Lepine, Disabato....15

Liste des intervenants....24

Abréviations courantes....25

RÉUNION CONJOINTE DE LA COMMISSION DE L'ÉCONOMIE, DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET DE L'AGRICULTURE
ET DE LA COMMISSION DE L'ENVIRONNEMENT, DE LA NATURE ET DU BIEN-ÊTRE ANIMAL

Présidence de M. Lepine, Président

OUVERTURE DE LA SÉANCE

- La séance est ouverte à 9 heures 14 minutes.

M. le Président. – La séance est ouverte.

AUDITIONS

PÉTITION DEMANDANT AUX AUTORITÉS D'INTERDIRE L'IMPLANTATION D'UNE USINE DE BIOMÉTHANISATION, SEVESO SEUIL HAUT, DANS LE ZONING TERTRE-HAUTRAGE-VILLEROT (7334 SAINT-GHISLAIN)

M. le Président. – L'ordre du jour appelle les auditions sur la pétition demandant aux autorités d'interdire l'implantation d'une usine de biométhanisation, Seveso seuil haut, dans le zoning Tertre-Hautrage-Villerot (7334 Saint-Ghislain).

M. Clersy a déjà été désigné en qualité de rapporteur, mais il est absent.

Désignation d'un rapporteur

M. le Président. – Nous devons désigner un rapporteur par commission.

Pour la Commission de l'environnement, nous devons désigner un rapporteur. Quelqu'un a-t-il une suggestion à faire ?

La parole est à M. Florent.

M. Florent (Ecolo). – Je propose Mme Kelleter comme rapporteuse.

M. le Président. – Pour la Commission de l'aménagement du territoire, nous devons désigner un rapporteur. Quelqu'un a-t-il une suggestion à faire ?

La parole est à Mme Laruelle.

Mme Laruelle (MR). – Je propose M. Dodrimont comme rapporteur.

M. le Président. – À l'unanimité des membres, Mme Kelleter et M. Dodrimont sont désignés en qualité de rapporteurs.

Ordre des travaux

M. le Président. – Le PowerPoint qui nous sera présenté dans quelques minutes par les primo-signataires sera bien sûr en ligne sur le site sécurisé dès cet après-midi.

Pour rappel, il s'agit de l'audition de Mme Hanssens et de M. Boreux, les représentants des pétitionnaires, que je salue.

En application de l'article 65 du règlement, la Conférence des présidents a marqué son accord quant à l'examen de la pétition demandant aux autorités d'interdire l'implantation d'une usine de biométhanisation, Seveso seuil haut, dans le zoning Tertre-Hautrage-Villerot (7334 Saint-Ghislain) en réunion conjointe – c'est assez particulier, mais Mme Cremasco l'a très bien expliqué – de la Commission de l'économie, de l'aménagement du territoire et de l'agriculture, et de la Commission de l'environnement, de la nature et du bien-être animal.

Audition de Mme Hanssens et de M. Boreux, Représentants des pétitionnaires

M. le Président. – La parole est à Mme Hanssens.

Mme Hanssens, Représentante des pétitionnaires. – Madame la Ministre, Monsieur le Ministre, Mesdames et Messieurs les Députés, Mesdames et Messieurs les membres du personnel de ce Parlement, merci de nous accueillir dans cette enceinte.

Qui sommes-nous au juste ? Nous sommes un mouvement citoyen et représentons aujourd'hui 3 700 signataires d'une pétition établie en l'espace de 15 jours. C'est vous dire que le dossier que nous allons aborder aujourd'hui est un dossier très complexe et c'est la raison pour laquelle nous nous sommes permis d'établir une note technique qui vous sera également communiquée en appui des documents qui vous sont présentés via les *slides*.

Pourquoi une telle opposition ? Pourquoi une mégastructure et une mégastructure de quoi ? De méthanisation.

M. Boreux, Représentant des pétitionnaires. – Je suppose que vous connaissez tous ce schéma de ValBiom.

Au niveau du principe, les matières organiques vont être dégradées par des bactéries dans le digesteur, cela va produire du gaz et ce gaz va être utilisé pour produire de la chaleur et de l'électricité. Les matières organiques qui n'ont pas été transformées en gaz vont être utilisées comme fertilisant pour les terres agricoles. C'est ce que l'on appelle le digestat. Tout ceci s'inscrit bien évidemment dans le cadre d'une économie circulaire locale, puisque l'approvisionnement se fait dans un rayon de maximum 15 à 40 kilomètres.

Au niveau wallon, en 2022, on comptait 47 unités de méthanisation qui ont traité en tout 760 000 tonnes de déchets.

Au niveau de la terminologie, il n'y a pas vraiment de différence entre la « biométhanisation » et la « méthanisation ». On parle de biométhanisation parce que le méthane qui est produit l'est à partir de matières organiques plutôt que d'être extrait du sol. Mais par exemple, en France, ce que l'on appelle une unité de méthanisation chez nous s'appelle un méthaniseur. Ceci étant dit, nous pouvons rentrer dans le vif du sujet : le projet d'usine de méthanisation à Saint-Ghislain.

Mme Hanssens, Représentante des pétitionnaires. – Il s'agit donc d'une demande de permis unique. Pour rappel, vous avez le côté urbanistique et le côté environnemental.

Quelques chiffres, c'est important. Où va-t-on l'installer ? Dans un zoning, précisément en queue de zoning : très important à retenir. Cela représentera une superficie de sept hectares, une surface qui équivaut à dix terrains de football suivant la norme de l'UEFA.

L'objectif de ce projet serait de traiter 900 000 tonnes de déchets issus de l'agriculture, essentiellement du lisier, comme matière première. Cette quantité équivaut celle du fret aérien à l'aéroport de Liège pour l'année 2019. Cela peut vous donner une idée de cette quantité à gérer. On vous a dit 47 méthaniseurs wallons. À 47, ils ne traitent que 760 000 tonnes. Dès lors, quand on vous parle d'une méga-usine, nous ne n'exagérons nullement.

En effet, pour vous montrer ce qui va se passer, voici quelques comparaisons. La modélisation 3D est issue de l'étude d'incidence. C'est donc un document du demandeur.

Dans ce projet, vous avez deux sphères qui vont accueillir les déchets à l'état brut. Cette sphère, imaginez-vous que vous y mettez un avion Ryanair. Je ne suis pas là pour faire de la publicité pour un transporteur aérien, mais tout le monde a déjà vu dans sa vie un avion Ryanair. Sur ces sept hectares, vous allez stationner un avion là, un avion là. Ensuite, vous allez avoir affaire à 12 digesteurs, qui sont ces fameuses cuves que vous voyez ici pour procéder à la méthanisation. Ces digesteurs ont chacun une taille de cinq piscines olympiques de deux mètres de profondeur. Bref, sur notre site, vous allez avoir 60 piscines olympiques.

Où se trouve ce zoning de Tertre ? En queue de zoning, avec un fonctionnement prévu 24 heures sur 24, avec de très nombreuses sources sonores, un approvisionnement qui se fera sept jours sur sept. Ouf, ils nous laissent dormir de 22 heures à 6 heures du matin.

Entre deux villages, la place même de Hautrage se trouve à 800 mètres et la place de Villerot est à 1,1 kilomètre. La première maison habitée par des particuliers est à 250 mètres.

Quant à l'emploi, ce sera à votre bon cœur, Mesdames et Messieurs les Députés, parce qu'il y a beaucoup de variantes dans cette étude. Une fois, on vous parle de 20 personnes, parce que l'usine est capable de fonctionner avec 15 personnes, ou une fois, pour plaire à IDEA, on vous dit que l'on créera 51 emplois.

Au niveau des aspects techniques, nous allons survoler quelques points et nous serons à votre disposition si vous avez besoin d'informations complémentaires. Nous allons aborder plusieurs questions au travers des *slides* et je vais commencer par le sol et le sous-sol.

Nous sommes en zone karstique et nous savons que le sol est en zone de pêche, suivant la carte établie par la Région wallonne des sols pollués. Nous savons donc que la terre qui se trouve là est d'ores et déjà polluée. Ne me demandez pas de quoi, parce que l'étude d'incidences n'y répond nullement. On sait juste que c'est pollué. Allez savoir de quoi.

Ce qui m'inquiète, c'est que le projet prévoit l'excavation, c'est-à-dire que l'on va retirer des terres, et je ne sais pas si ces terres vont véritablement rentrer dans le circuit organisé par la Wallonie. Imaginez-vous que ces terres soient polluées avec du plomb ou encore avec de l'amiante, parce que Dieu sait ce qu'il y a eu précédemment sur ce site. Outre le fait qu'il faudra 2 866 camions – chiffre issu de l'étude d'incidences – pour retirer ces terres.

Au niveau de l'eau, je me suis penchée pour vous sur la consommation. La première colonne représente tous les éléments qui sont issus de cette étude d'incidences, les questions que cela engendre. Je me suis permise de mettre trois points d'interrogation après « eau purifiée », parce que, lorsqu'on va analyser en

profondeur ce projet, vous allez voir qu'au niveau de la purification ils ont encore beaucoup de travail si une telle usine devait être installée.

Il y aura une utilisation de 625 mètres cubes par jour. Je ne sais pas, au début du *process*, d'où viendront ces 625 mètres cubes par jour. L'eau, c'est quand même l'or bleu de la Wallonie.

Ensuite, vous lisez *in extenso* dans leur dossier un concept qui m'a laissée pantoise. En effet, on y parle de production d'eau polymérisée. Depuis 1974, la communauté scientifique mondiale s'accorde pour dire que cela n'existe pas, pour la bonne et simple raison que vous ne pouvez pas polymériser de l'eau. Une polymérisation, en 30 secondes, qu'est-ce que c'est ? Vous prenez une molécule d'une substance, vous la décomposez et vous la recomposez autrement. Le polymère le plus connu et que l'on utilise au quotidien, c'est ce malheureux plastique qui vient effectivement d'une polymérisation d'une composition de l'énergie fossile du pétrole.

Ensuite, on va vous vanter les mérites de Yara en vous disant : on va envoyer l'eau à Yara. On est dans un écozoning. Vous allez voir que le demandeur est un demandeur menteur – et j'ai pourtant pesé mes mots. Je vous assure qu'il vous a menti, parce qu'il n'y a aucun accord avec Yara ni avec aucune autre industrie sur ce site.

Au niveau du ruissellement, je vous ai parlé de l'excavation des terres. Pourquoi veulent-ils excaver ? Pour modifier la pente naturelle de ce terrain afin qu'elle soit de 3 % en direction de la Darse. Je me place du nord vers le sud. J'avais établi un plan d'architecture pour que vous puissiez bien vous en rendre compte. Ce plan d'architecture, que voici, est le plan issu des documents du demandeur, forcément. Nous sommes au nord, je m'incline : je vais en direction de la Darse. Je vais donc modifier toute l'inclinaison, bien construire et augmenter mes eaux de ruissellement en direction de la Darse. On vous dit que les encuvements sont protégés par des bacs de rétention et que l'eau finira dans la Darse. Oui, elle finira dans la Darse. Et, tenez-vous bien, in extenso dans l'étude d'incidences : contrôles visuels et rejets dans le canal. Mais, sur ce site, il y a une panoplie d'objets chimiques, dont des gaz solubles dans l'eau, le sulfure d'hydrogène pour ne pas le citer ou l'azote – va-t-on azoter notre canal ? Je me pose la question. Au niveau de l'air, on vous garantit un *process* fantastique, une dépression de bâtiments. Eh bien, ce n'est pas possible. Si vous regardez les plans d'exécution de ce projet, il n'y a aucune cloison à l'intérieur. M. Boreux va d'ailleurs vous expliquer ce qu'il en est au niveau du traitement des odeurs et de cette dépression des bâtiments de traitement du digestat.

M. Boreux, Représentant des pétitionnaires. – L'efficacité du système de traitement des odeurs suppose un fonctionnement en circuit fermé et une mise en dépression de différentes zones qui sont les zones de déchargement des matières solides, des matières liquides et le bâtiment de traitement des digestats. Vous voyez ces bâtiments : ce sont, comme vous l'a dit Mme Hanssens, de grands bâtiments qui sont ouverts à l'intérieur et qui sont fermés par de simples portes sectionnelles. Il n'y a pas de sas, il n'y a pas de système de fermeture obligatoire. Cela veut dire qu'un problème de dépression se pose dans l'ensemble du bâtiment dès qu'une seule porte s'ouvre. Donc, en pratique, le système ne peut pas fonctionner. Une étude d'impact olfactif a été effectuée. Elle conclut que l'usine devrait respecter la norme du percentile 98. Mais cette étude :

- se base sur des données météorologiques de Gosselies, donc à 49 kilomètres de là ;
- suppose le bon fonctionnement du système de traitement des odeurs, ce qui n'est pas le cas ;
- n'envisage aucune fuite potentielle ni aucun dysfonctionnement du système.

Cela nous fait dire que l'usine sans odeur est une promesse tout à fait impossible à tenir.

Le point suivant : la mobilité. Il y a 1 086 000 tonnes de marchandises à transporter. Le transport se répartit entre la route et la voie d'eau.

En ce qui concerne le transport routier, l'hypothèse la plus optimiste fait état de 54 poids lourds par jour. Si l'ensemble des marchandises sont transportées par camion, cela fait 134 poids lourds par jour. Les visuels que vous voyez sont extraits de l'étude d'incidences. Ce sont de très gros camions avec un emport de 30 tonnes et toutes les conséquences que cela implique au niveau du bruit, au niveau du CO_2, au niveau des particules fines et au niveau de l'endommagement des routes.

En ce qui concerne le transport par la voie d'eau, il y a une incohérence dans tous les documents qui nous sont fournis par le demandeur. En effet, deux types de barges sont envisagés : les barges de classe IV, plus petites, avec un emport de 1 350 tonnes, et les barges de classe Va, plus grandes, avec un emport de 1 800 tonnes.

Tous les documents mentionnent que le projet privilégie des bateaux de classe IV, mais avec un emport de 1 800 tonnes. Donc, soit on utilise des bateaux de classe IV et le plan de mobilité est à revoir, car il faut alors ajouter 33 % de bateaux supplémentaires pour pouvoir tout transporter. Ou on utilise des barges de classe Va, mais, à ce moment-là, l'accès à la darse n'est pas envisageable. Justement, cet accès à la darse n'est pas du tout garanti, contrairement à ce que prévoit le recours. Le recours se base sur un document de complaisance qui a été délivré par la société PLH – Parc Logistique Hautrage. Pourquoi ce document et que vient faire PLH là-dedans ? C'est simple : le site qui est

envisagé pour la construction de l'usine a été acquis en 2007 par European Logistic Company, qui est une société du transporteur Fockedey.

PLH est la société voisine du site et les deux administrateurs de Fockedey sont également administrateurs de PLH. Vous trouverez dans les notes techniques que Mme Hanssens a évoquées tout à l'heure la copie de ce document totalement abracadabrantesque qui commence par : « Cher Yann, suite à notre conversation téléphonique. Enfin, si j'ai bien compris ».

Pour terminer sur le transport par voie d'eau, nous partageons les craintes du PACO et nous pensons qu'il ne sera jamais mis en œuvre pour des raisons purement économiques. L'étude d'incidences mentionne clairement cette possibilité, comme vous pouvez le voir. Selon nos informations, le transporteur Fockedey, dont nous venons de parler, serait également partenaire du projet, ce qui renforce notre hypothèse d'un recours intensif au transport routier.

Un point rapide en ce qui concerne le bruit. Une étude acoustique a été réalisée et montre que les niveaux limites ne sont pas dépassés. On remarquera toutefois que cette étude ne prend pas en considération les bruits provenant des transports et le fait que ces bruits s'ajoutent à ceux déjà émis par les entreprises voisines.

Le point suivant, l'aspect Seveso, sera présenté par Mme Hanssens.

Mme Hanssens, Représentante des pétitionnaires. – La demande de permis porte sur une Seveso seuil haut. Il y a deux types de Seveso : le seuil bas et le seuil haut. Au plus vous avez des risques pour l'environnement, mais aussi surtout des risques issus de la dangerosité – les matières explosives, par exemple –, on passe au Seveso seuil haut. Vous vous souvenez de ce village italien Seveso qui a été rayé de la carte.

Voici un document qui est issu de la Région wallonne et qui vous présente l'implémentation actuelle sur le site de Tertre. Vous avez cinq Seveso seuil haut et vous en avez une Seveso seuil bas. Où veulent-ils s'installer ? Juste là, entre le seuil bas et le seuil haut. C'est excessivement dangereux.

Pourquoi ? Parce que vous allez voir, au *slide* suivant, ce que l'on ose mettre dans cette usine.

Pourquoi parler de Toulouse ? Non pas parce que je veux être alarmiste, non pas parce que je veux faire peur, mais je pense qu'il faut tirer les enseignements du passé. En 2001, vous avez eu une explosion à Toulouse, tout près du centre-ville, qui a fait 31 morts. Pourquoi cette usine à Toulouse a-t-elle explosé ? C'est en raison de la présence de potassium.

Voici un seul des bâtiments qui sont prévus. Cette tour fait 35 mètres de haut. Si l'on prend l'ensemble des plans généraux que je vous ai montré tout à l'heure, nous sommes effectivement très, très proches des digesteurs et de l'entrepôt de débarquement des camions contenant le lisier.

En outre, vous avez, dans le bâtiment de traitement des digestats, quelque chose de très impressionnant. Vous y avez du nitrate d'ammonium, et ce ne sont pas des petites quantités : deux cuves !

Vous avez du K *concentrate.* Qu'est-ce que ce truc ? C'est du potassium concentré. Ce potassium concentré, vous avez une cuve, là, une cuve là ; soit 331 mètres cubes par cuve, ce qui vous fait 662 mètres cubes de potassium.

Vous avez, juste à côté, séparé d'un mur en béton, ce fameux local technique où l'on va stocker encore des produits tels que l'acide citrique et le chlorure de fer. Vous avez tout le listing. Vous allez découvrir dans la note technique qu'il y a sur ce site plus de 20 substances dangereuses, toxiques, explosives, qui explosent à des moments très différents.

Là où l'on traite les digestats, vous en avez encore d'autres. On joue vraiment à l'apprenti chimiste ! C'est une vraie usine de chimie !

Pourquoi vous ai-je parlé du potassium et de Toulouse ? Parce que voilà ce que fait le potassium au contact de l'eau. Vous avez vu cette explosion. Il a dans sa pince un tout petit morceau de potassium. Toulouse a explosé à cause du potassium. On parle de 662 mètres cubes de potassium concentrés sur le site !

Mais c'est aussi un site où l'on produit du méthane et où l'on va liquéfier le méthane. Il y a donc des gaz. Que fait le gaz quand il explose ? Eh bien, voilà une première explosion de gaz qui arrive dans l'autre partie du bâtiment. Votre nuage – ce sont des feux de nuage – se met à exploser.

M. Boreux, Représentant des pétitionnaires. – Le gaz est un élément central pour une usine de méthanisation. À la suite de nombreuses remarques exprimées par les citoyens et l'administration, le recours du demandeur veut nous faire croire que le gaz produit pourrait être injecté sur le réseau. Il ressort de différents éléments qu'il n'en a nullement l'intention.

Tout d'abord, le nom du projet et de la société est AFB pour Alternative Fuel Bio LNG. Si vous produisez du bio LNG, vous liquéfiez le gaz, mais vous ne l'injectez pas sur le réseau. Cette société est détenue par la société Cryo Advise. Cryogénisation : on refroidit le gaz à -160 degrés pour le liquéfier.

L'étude d'incidences mentionne clairement que l'installation est prévue pour produire du bio LNG. Elle envisage même de liquéfier du gaz qui provient du réseau. Si vous regardez le schéma de transport, vous voyez que l'intégralité du gaz produit est transportée par camion sous forme liquide.

Enfin, il suffit de regarder la demande de permis. On y voit bien une unité de cryogénisation, mais pas d'unité d'injection de gaz. Sur ce sujet, on nous enfume.

Ce n'est pas le seul sujet sur lequel on nous enfume. Au niveau de l'emploi, c'est la même chose. Lors de la réunion d'information préalable, le demandeur a estimé que le projet allait créer 20 emplois. C'est un chiffre cohérent avec ce que l'on peut observer dans d'autres établissements du style.

Par contre, à la suite de l'avis négatif de l'IDEA, le nombre d'emplois a été gonflé à 51. L'étude d'incidences et le recours se contredisent sur l'affectation de ces emplois. Les deux documents ont été rédigés à sept mois d'intervalle. En sept mois, 30 % des employés ont fait l'objet d'une reconversion. Je vous laisse apprécier.

L'étude de mobilité pointe la capacité insuffisante du parking pour accueillir tous les employés ; il faut ajouter 50 % de capacité au parking. Elle mentionne aussi que, au niveau technique, l'usine a besoin de cinq personnes pour fonctionner. Cinq personnes et trois *shifts,* cela fait 15 personnes. Il reste donc 36 personnes pour assurer les approvisionnements et le marketing. Cela fait quand même un peu beaucoup.

L'empreinte carbone – le *carbon footprint* en anglais parce que la documentation est en anglais – est un sujet très important, mais, visiblement, pas pour le demandeur puisqu'il y consacre huit lignes sur les 262 pages de l'étude d'incidences.

La documentation est un document que le demandeur a rédigé lui-même avec des erreurs et des incohérences. On parle de cogénération alors que le système a été abandonné. Les indices de conversion utilisés sont différents selon qu'il s'agisse de l'actif ou du passif. La consommation électrique prise en compte correspond à un tiers de celle qui est mentionnée dans l'étude d'incidences. Le coefficient d'équivalent CO_2 pour l'électricité est deux fois inférieur à la réalité. Si l'on corrige et que l'on recalcule le bilan uniquement sur ces trois facteurs, on obtient un résultat 38 % moins favorable.

Ensuite, il y a les données qui ne sont pas prises en compte. Ainsi, le transport entre l'exploitation et le bateau n'est pas pris en compte pour tout ce qui doit arriver par bateau à l'usine. Or, cela représente 600 000 tonnes et plus de 20 000 camions. Le transport des produits sortants n'est pas non plus pris en compte : 186 000 tonnes et 7 000 camions. On ne nous dit pas non plus ce que l'on va faire des 50 000 tonnes de CO_2 liquéfié produites par an.

Un petit clin d'œil en passant : une mention spéciale pour ce que le demandeur va qualifier d'« erreur matérielle » pour la production photovoltaïque. Une erreur de 100 gigawattheures, soit la consommation de 25 000 ménages.

Voilà qui clôture, pour nous, les aspects inhérents au projet.

Nous allons nous concentrer sur les aspects spécifiques à sa localisation.

Mme Hanssens, Représentante des pétitionnaires. – J'ai eu l'occasion de vous dire que c'est en queue de zoning. Comme c'est en queue de zoning, vous avez le village d'Hautrage, qui se trouve juste ici, avec son centre qui est à 800 mètres par rapport à ce terrain. Le village de Villerot est à 1,1 kilomètre. Ici, vous avez le centre-ville d'Hautrage : une école, un centre de soins des personnes handicapées et un home. C'est un village où vous avez toutes des habitations résidentielles. Ceci est issu de Google. Vous avez un petit panier parce que, en réalité, l'usine est là. Là, vous avez une villa et là vous avez le Delhaize d'Hautrage.

En ce qui concerne Villerot, vous avez la même configuration : quartiers résidentiels, écoles, normalement strictement interdits à la circulation des camions. Cependant, comme on est occupé à refaire le rond-point qui se trouve juste ici, tous les camions doivent passer par là. Cette déviation est conséquente.

Aujourd'hui, ce qui jouxte le zoning à 250, 210 ou 240 mètres de l'usine à implanter, ce sont des constructions actuelles qui sont en cours. Voici le paysage au moment où ils ont acheté ce terrain à bâtir, et ici, on projette la catastrophe de cette méga-usine.

La méga-usine est sur le PowerPoint. Mon bâtiment, des digestats, le nettoyage des camions, entreposage et ici bâtiment à produits chimiques. Ici, je fais du gaz, ce sont mes 12 digesteurs, des cuves pour le méthane, des cuves pour le CO_2, un bâtiment de cryogénisation.

Vous pouvez considérer les effets domino de deux manières soit à l'intérieur de cette enceinte, soit de cette façon-ci. C'est un gaz qui se diffuse, c'est souvent incolore et inodore. Puis il va rencontrer un élément technique qui va le faire exploser. C'est le risque réel de ce qui se passe. C'est une modélisation, je n'ai pas pu la faire faire par l'intelligence artificielle avec le projet du demandeur, parce que je ne suis pas assez douée en informatique pour cela.

Cela veut dire que si vous devez le confiner dans cette usine, il vous faudrait une sacrée clôture. On en arrive à de petites questions strictement urbanistiques.

M. Boreux, Représentant des pétitionnaires. – Qui dit écozoning dit synergies, encore un sujet très important pour le demandeur : 12 Lignes sur 262 pages, premier point Yara. Le recours ainsi que l'e-mail que certains d'entre vous ont reçu fin de semaine dernière affirment qu'il existe un accord de principe avec Yara, mais le recours se contredit lui-même dans ses notes de bas de page en disant : « des discussions sont en cours avec Yara, étant entendu qu'à ce stade, les exigences de la qualité de l'eau qui seraient envisagées ne sont pas

encore connues. » Le demandeur préfère visiblement réserver les lettres d'intention aux sujets qui l'intéressent, c'est-à-dire à Wallonie Entreprendre et aux agriculteurs flamands.

Deuxième point, la collaboration avec Materia Nova, l'étude d'incidence, le recours, également l'e-mail que certains d'entre vous ont reçu la semaine passée, réaffirme un partenariat avec Materia Nova. Nous avons pris nos renseignements. Nous avons contacté M. Langer, directeur de Materia Nova. Il nous assure qu'il n'y a jamais eu aucun partenariat avec Materia Nova. Je vous laisse apprécier.

Rapidement, jetons un petit coup d'œil au guide communal d'urbanisme. La demande de permis n'est pas conforme pour diverses raisons : des distances de recul, des bâtiments trop hauts, une superficie construite au sol trop importante, et cetera.

Nous avons relevé que selon le demandeur, la végétation prévue par le guide communal d'urbanisme dans la partie nord pourrait être « soufflée par une éventuelle explosion et se transformer en projectiles ». Par contre, le demandeur ne voit aucun problème à la remplacer par une clôture métallique de 2,2 mètres de haut avec une plinthe en béton. C'est moins douloureux à se prendre dans la figure.

Comme vous avez pu le constater, certains éléments repris dans le dossier de demande de permis sont faux. Nous avons parlé de Yara et de Materia Nova.

Nous allons faire un petit tour du côté de Wallonie Entreprendre et de sa communication du mois de septembre dernier sur son site et dans le journal *L'Écho* avec une interview de M. Bouchat. Wallonie Entreprendre mentionne un bilan CO_2 de -250 000 tonnes. Ce n'est pas -250 000 tonnes, mais -180 000 tonnes. M. Bouchat affirme que les effluents arriveront à l'usine par barges. C'est faux, 150 000 tonnes y arriveront par camion. Cela nous fait 5 000 camions.

Les intrants parcourraient 60 kilomètres pour la plupart, avec quelques débordements à 100 kilomètres maximum. Si on lit l'étude d'incidences et le recours, 20 % des intrants parcourent plus de 100 kilomètres. M. Bouchat se réjouit ensuite de la production annuelle de 20 000 tonnes de bio LNG, soit 5 000 camions. Désolé, Monsieur Bouchat, 20 000 tonnes de bio LNG, cela fait 958 camions.

Nous reviendrons plus tard sur la partie investissement. Néanmoins on notera que, dans cette communication du 29 septembre, on mentionne, je cite, que « la conception et le design de la future usine ne sont pas encore entièrement finalisés. » C'est quand même assez étrange en sachant que la demande de permis unique a été déposée trois mois auparavant, le 21 juin.

Nous avons contacté M. Bouchat, qui n'a pas souhaité réagir, le dossier étant gelé au niveau de Wallonie Entreprendre. Nous pensons sincèrement que M. Bouchat s'est exprimé en toute bonne foi, mais qu'il a reçu des infos erronées de la part du demandeur. C'est pourquoi nous allons nous intéresser de plus près au demandeur.

Qui est le demandeur ? C'est la société AFB, une petite SRL créée en 2022, qui a actuellement un *cash flow* négatif et qui est administrée par M. Jan Van Houwenhove. Cette société a elle-même été créée par la société Cryo Advise, qui est représentée par Jan et Marianne, donc M. Van Houwenhove et son épouse.

On se pose quand même des questions sur l'aspect de la rentabilité. C'est un aspect confidentiel, mais le bon sens nous pousse quand même à nous poser des questions. Dix-huit mois se sont écoulés entre la réunion d'information préalable et les dernières communications dans la presse au sujet de l'investissement. Le projet, lui, n'a pas changé. Par contre, en 18 mois, l'investissement a été multiplié par deux, le nombre d'emplois a été multiplié par deux et demi, le nombre de camions, qu'il faut bien payer, a été multiplié par trois selon le demandeur, par quatre selon son bureau d'études. Il faut ajouter un tiers de bateaux supplémentaires pour compenser les erreurs d'emport.

Ce *business plan* est-il toujours d'actualité ? Ensuite, au vu de l'incompétence dont il fait preuve, le demandeur est-il à même d'en juger ? La question est ouverte. Je vous laisse juger.

Mme Hanssens, Représentante des pétitionnaires. – Je me suis permise de vous dire tout à l'heure : « demandeur menteur ». Je l'avais pourtant bien pesé, mais pour moi, c'est un demandeur menteur. Pourquoi ? Parce que les données fournies dans le cadre de l'étude d'incidences sont profondément incomplètes. Ils ont osé, d'une façon totalement irrespectueuse, déposer à l'administration en juin une demande de permis unique alors que le dossier n'était pas finalisé et que c'était un véritable brouillon. Ils ont fait travailler toute l'administration wallonne rien que pour savoir si, tout compte fait, cela pouvait plus ou moins passer, puis on va corriger au fil du temps. Puis je leur ferai bien avaler quelques couleuvres que j'aurai sorties de mon sac.

Ils ont veillé à une illisibilité du dossier. Ce dossier, lorsque vous prenez des tables des matières, on vous envoie aux annexes des annexes, et c'est volontaire. On vous donne des compléments d'information, mais que l'on ne remet pas in situ. On fait des incohérences et des contradictions parce que l'on espère que ce que vous avez lu page 100, vous l'aurez oublié à la page 180. Il a fait de la véritable rétention d'informations et d'informations capitales. Il n'a donc pas respecté notre administration, il a instrumentalisé la procédure et il fait

des tentatives désespérées de vous faire croire que ce projet est un projet d'avenir.

Je ne vois pas l'avenir comme cela. Je pense à ma Wallonie. A-t-on besoin de ce monstre dans ce zoning ? Il n'apporte rien à la Wallonie. Qu'on le mette à Tertre ou en région liégeoise, quel est l'apport pour les Wallons ? Pas d'injection de gaz, il n'y en a pas. On va vous produire quelque chose, c'est un projet strictement financier. Je ne critique pas, il faut de la finance, mais faisons une contrebalance par rapport à l'emploi qu'il va apporter aux Wallons.

J'ai plutôt tendance à croire le premier projet, que l'on a modifié comme par un coup de baguette magique. Je pense que cette usine, ce sera 20 équivalents temps plein, pas plus. Faut-il accepter ce danger sous-jacent pour 20 personnes qui vont trouver un travail ? Je ne pense pas que ce soit raisonnable.

On ne va pas injecter du gaz dans les conduites. On va tout revendre. Que vont-ils faire avec tout ce CO_2 liquéfié ? Je me le demande. Le projet n'en parle pas. En plus, il va falloir réfléchir. Lorsque l'on a un zoning industriel et que l'on est en queue de zoning, que fait-on ? met-on des Seveso seuil haut dans une queue de zoning ? Ce n'est pas raisonnable. Ne faut-il pas revoir les plans de secteur ?

La procédure en cours, qui a le mérite d'exister en Région wallonne, est tout de même très peu transparente. Dans une juridiction civile ou une juridiction administrative, toute personne intéressée peut faire une requête en intervention volontaire.

Ici, vous avez un avantage, Madame, Monsieur les Ministres, c'est votre jugement en opportunité. A-t-on besoin de ce monstre, ici, en Wallonie ? N'est-ce pas cautionner de l'élevage intensif ? N'est-ce pas condamner à mort les 47 méthaniseurs wallons ? N'est-ce pas une recherche en dépit de l'agriculture raisonnée ?

M. le Président. – Madame Hanssens, vous avez dépassé votre temps de parole de cinq minutes déjà, donc je vous demanderai d'aller à l'essentiel et de conclure avant l'échange de vues avec les collègues. Merci.

M. Boreux, Représentant des pétitionnaires. – Il s'agit d'un permis unique pour une unité de biométhanisation, mais en fait, nous avons quatre activités. Premièrement, une usine de méthanisation qui carbure aux effluents de l'élevage intensif. Deuxièmement, une usine de cryogénisation. Troisièmement, une usine chimique de production d'engrais. Enfin, une entreprise de transport : 20 000 camions par an. Du reste, on ne nous dit toujours pas ce qu'il advient du CO_2 liquéfié.

Mme Hanssens, Représentante des pétitionnaires. – On a pu vous démontrer qu'il s'agit effectivement d'une activité « quatre en un » et non pas d'une seule usine ; que c'est un projet purement financier ; que c'est un projet douteux au niveau de la santé, de l'écologie et de l'environnement ; que c'est un demandeur auquel je ne ferais pas confiance ; et qu'il s'agit d'une vraie fausse bonne idée.

Nous vous remercions sincèrement de votre accueil et de l'attention que vous nous avez portée. Merci infiniment.

M. le Président. – Merci à vous, Mme Hanssens et M. Boreux, pour la qualité de cet exposé qui, je le rappelle, sera sur le site sécurisé des parlementaires dans le courant de cet après-midi. On vous sent passionnés, on sent que vous maîtrisez parfaitement ce dossier.

Échange de vues

M. le Président. – La parole est à M. Desquesnes.

M. Desquesnes (Les Engagés). – J'aimerais remercier Mme Hanssens et M. Boreux pour leur exposé et la qualité des informations transmises. Ces dernières démontrent malheureusement que, dans le dossier qui est présenté, il y a de nombreuses lacunes, des incohérences et des erreurs ou des mensonges selon que l'on y mette l'intention ou pas. Visiblement, il s'agit quelquefois de présenter le dossier sous un angle enjolivé pour faire croire à un processus vertueux.

Je voudrais d'abord soulever la pertinence d'une réunion conjointe des Commissions de l'économie, de l'environnement et de l'urbanisme dans le cadre de ce dossier. On est en effet ici à la croisée de plusieurs enjeux de société. Mme Hanssens a eu l'occasion de le souligner aussi, ce dossier pose la question : quelle est la vision que l'on défend pour le futur de la Wallonie ?

Là, je m'adresse aux membres du Gouvernement qui ont en charge le dossier. On sait qu'aujourd'hui l'administration wallonne a refusé le dossier.

Monsieur Borsus, Madame Tellier, vous serez amenés, dans les prochaines semaines, à jauger la pertinence de ce recours. La démarche aujourd'hui des citoyens de Saint-Ghislain et des environs qui viennent démontrer et expliquer leurs craintes. Les éléments inexacts ou faux du dossier du demandeur sont évidemment des éléments qui, j'espère, permettront d'éclairer votre jugement dans ce dossier.

Malheureusement, ce n'est pas la première fois que nous nous retrouvons, pour la même région, avec le même type de dossier. On le sait tous, il y a quelque temps, nous étions sollicités par les riverains de Ghlin et des environs sur le projet d'usine de recyclage de batteries au plomb Envirolead sur la localité de Ghlin. J'ai un peu l'impression que l'on retrouve les mêmes

ingrédients ici : la promesse d'une réindustrialisation, de projets créateurs de nombreux emplois, mais en réalité aussi des projets qui consomment énormément de territoire et dont la valeur ajoutée pour la Wallonie reste faible, ou en tout cas sujette à caution. Les interventions ici l'ont démontré. Ils peuvent même, Monsieur le Ministre, Madame la Ministre, porter atteinte au développement de la Wallonie. Ici, en particulier, aujourd'hui, on parle de ce projet de Cryo Advise. J'ai eu l'occasion d'interroger, il y a quelques semaines, votre collègue Philippe Henry sur les menaces qu'un tel projet porte pour la biométhanisation en Wallonie.

Je m'explique. Dans le cadre du refus du fonctionnaire délégué, toute une série d'avis négatifs émanaient notamment du Département des déchets de la Région wallonne, qui estime que ce type de projet est une menace pour le développement d'une filière de biométhanisation endogène en Wallonie. C'était une première question que j'ai à adresser au ministre. Philippe Henry m'a dit ici, dans cette salle, tout le mal qu'il pensait de ce projet. Vous en a-t-il fait part ? Avez-vous eu, au sein du Gouvernement, un échange à ce sujet ? Philippe Henry, que j'avais exhorté à donner son avis dans le cadre de ce dossier et des menaces qu'il fait peser sur la filière de biométhanisation wallonne, vous a-t-il averti ? Partagez-vous, prenez-vous en compte les remarques qu'ils font et qui ne sont pas des remarques en l'air, parce que le projet ne plaît pas à X ? C'est sur un argumentaire fondé du Département des déchets qui s'appuie cette position.

L'autre point sur lequel je voudrais intervenir – de nouveau, il y a un parallélisme avec le dossier Envirolead à Ghlin –, c'est la localisation. Monsieur le Ministre de l'Aménagement du territoire, vous n'êtes pas responsable des plans de secteur qui ont été adoptés dans les années 70 et les années 80, qui ont fait que, à une époque où l'urbanisation était moins développée, la densité d'habitat était moins importante, les connaissances scientifiques sur les risques également étaient nettement moins importantes. Il se fait que l'on a inscrit dans des plans de secteur, dans ces années-là, dans ces décennies-là, des zones à urbaniser et des zones à industrialiser, y compris seuil Seveso relativement proche, pour ne pas dire clairement les choses, beaucoup trop proches.

Aujourd'hui, par rapport à des projets qui viennent – alors qu'il y a déjà des risques dans la zone – augmenter le risque alors que l'on est sur un endroit où là, les constructions, on a vu les photos qui ont été prises, montrent que l'on est encore en train d'augmenter l'espace bâti pour des populations. Je viens d'apprendre le commerce, le Delhaize qui est situé juste à côté du site d'implantation. Ce n'est pas parce que, dans les années 70 ou 80, on a fait des choix de plan de secteur X qu'aujourd'hui on doit dire que si c'est autorisé sur le plan de secteur, que d'office le projet est bon. Pour autant que ce soit le cas – je n'en sais rien, je ne peux pas préjuger, je ne suis pas technicien –, même si le dossier collait parfaitement aux règles du site, il y a quand même la notion de bon aménagement des lieux et de cohérence qu'il faut prendre en compte. Comme pour le projet Envirolead, les démonstrations ici sont parlantes.

On a une proximité d'industries chimiques et de développement d'industries chimiques alors que l'on a de l'habitat et des activités humaines à quelques centaines de mètres. Ma question s'adresse essentiellement au ministre de l'Aménagement du territoire : les instructions, les lignes directrices de la Région wallonne que vous donnez, Monsieur Borsus, prennent-elles en compte non pas seulement les possibilités des plans de secteur, mais également la réalité de l'évolution de l'habitat ? Ici, je pense qu'il y a singulièrement matière à en tenir compte puisque cette zone a déjà atteint son maximum de développement vis-à-vis des risques industriels, au vu la proximité de l'habitat. Quand on donne des permis d'un côté pour construire des maisons ou pour construire des magasins, on s'engage après à ne plus autoriser l'installation d'entreprises dangereuses d'un autre côté. Aujourd'hui, ces instructions ont-elles été données ?

Puisqu'on parle de procédures, je pense qu'il serait intéressant, Madame la Ministre et Monsieur le Ministre, que vous puissiez faire le point sur le timing dans lequel nous sommes par rapport à ce dossier. Je sais que vous serez prudents, que vous direz que vous ne pouvez pas vous exprimer sur le fond du dossier, et cetera. Je ne vous en fais pas le grief, ce sont les règles de procédure. Ce qui est important ici, c'est que la caisse de résonance que constitue cette commission parlementaire puisse faire percoler les arguments auprès de vous, qui serez ensuite amenés à vous prononcer sur le recours de ce dossier.

Je voudrais également revenir plus précisément sur le développement économique endogène de la Wallonie.

Ici, on parle de 20 à 51 emplois. Les membres de la commission ont reçu du porteur de projet une petite note d'une quinzaine de pages il y a quelques jours. C'est le chiffre de 40 emplois qui est annoncé dans cette dernière. On sent bien que, de ce côté-là, il y a un élément. Monsieur le Ministre de l'Aménagement du territoire et des zonings économiques, 40 emplois pour dix hectares, est-ce la meilleure façon d'opérer le développement économique de la Wallonie ?

Toujours sur le développement endogène, sachant que le territoire est rare et qu'il est plutôt bien situé, l'autre aspect concerne le plan énergétique et le plan de la ressource. L'essentiel des matières premières ne proviendra pas de Wallonie et des fermes de l'agriculture wallonne. Il y a deux raisons à cela. D'abord, c'est un projet porté par une entreprise flamande et l'on sait aujourd'hui que la Flandre subit une pression importante sur le plan environnemental qu'elle doit répercuter sur son élevage. Elle a, au

contraire de la Wallonie, un élevage qui est essentiellement intensif, avec des animaux qui, pour une bonne part, ne sortent pas ou très peu des fermes ; ce qui permet évidemment de recueillir les déjections animales – le lisier – pouvant constituer une matière première pour la biométhanisation. Quand on a une agriculture davantage liée au sol – c'est ce que l'on promeut en Wallonie –, on ne peut récolter les déjections animales qu'en période hivernale et sur des plus petites unités. C'est ce que votre collègue, Philippe Henry, nous a dit.

L'essentiel sera ainsi constitué de déjections animales provenant d'élevages bovins situés en Flandre. La Wallonie doit-elle aider l'élevage intensif flamand qui vient concurrencer l'élevage moins intensif wallon ? C'est une vraie question à se poser en termes d'élevage, que ce soit en élevage viandeux ou en élevage laitier. Quand on voit aujourd'hui la crise que connaissent nos agriculteurs, devons-nous aider la Flandre à trouver des solutions pour un modèle qui est en concurrence directe avec notre modèle économique agricole ? C'est une question d'opportunité politique, de choix de société et de vision. Là-dessus, quand bien même un dossier colle parfaitement avec toute la logique réglementaire, j'estime que le rôle du Gouvernement wallon n'est pas de dire oui sous prétexte que le projet respecte les règles ; il doit accepter un projet s'il respecte les règles et s'il est bon pour la Wallonie et son développement.

Ici, non seulement on va aider une agriculture qui est concurrente à la nôtre, des élevages concurrents aux nôtres, mais, en plus, la valeur ajoutée ne sera pas en Wallonie.

On va consommer du territoire wallon, on va consommer de l'espace qui pourrait être utile à d'autres choses. On va finalement servir d'endroit bien loin de la Flandre dans lequel on va faire l'opération délicate avec tous les risques industriels et les risques pour l'environnement, la santé ou la sécurité physique dans un endroit pas trop loin de la Flandre, mais pas en Flandre que l'on va régler les éléments.

Sur les éléments de transport, je pense que la démonstration de Mme Hanssens et de M. Boreux était très éloquente. Le PACO, le port autonome du Centre et de l'Ouest, dit lui-même qu'utiliser la darse pour si peu de manutention ne sera pas rentable et que donc l'économique va nécessairement se diriger vers davantage de transports en camion.

Par ailleurs, les fermes flamandes ne sont pas raccordées directement à la voie d'eau et tout le déplacement entre les quais en Flandre et ailleurs n'est pas comptabilisé, de même que pour d'autres exportations, notamment les résidus, les résidus solides du *process*.

On le voit bien sur l'aspect – et je trouve que la démonstration était vraiment très bien faite – qu'il y a, de ce côté, un embellissement de l'impact en matière d'émissions de CO_2.

J'ai relu le document qui a été adressé par les porteurs de projet aux membres de la commission sur les gains en matière de CO_2. Tous, on s'est engagé au niveau wallon et au niveau belge, au niveau européen, même s'il y a encore des difficultés, à réduire nos émissions de CO_2.

Mais en quoi l'installation d'une usine, ici en Wallonie, de biométhanisation dont l'essentiel traitera des effluents d'élevage situés en dehors du territoire wallon, en quoi cette unité va-t-elle réduire efficacement les émissions de CO_2 de la Wallonie ? Ce que l'on fait encore une fois, c'est rendre service à la Région voisine essentiellement, qui déborde de lisier.

Je pense que sur cet aspect également, il y a un vrai questionnement et le cri d'alarme porté par le département des déchets et sur lequel votre collègue M. Henry abondait est un élément extrêmement pertinent.

Enfin, pour clôturer, je voudrais revenir sur un des éléments qui ont été soulevés par Mme Hanssens et M. Boreux. Il concerne la technique procédurale utilisée par le porteur de projet qui finalement a rentré une espèce de brouillon si j'ai bien compris et effectivement – pour avoir parcouru le refus de permis du fonctionnaire technique et du fonctionnaire délégué – fait le travail à la place du porteur de projet.

Il dit : voilà tous les points qui ne vont pas dans votre procédure sur la sécurité, sur l'environnement, et cetera.

C'est un petit peu un abus de procédure. On lance un projet, il n'est pas trop prêt, on va écouter ce que l'administration va en dire. Faites-le travail à notre place, listez tous les éléments. Nous, on va répondre après. On va faire le vrai dossier en recours. Franchement, cela m'interpelle.

Je voudrais vraiment vous interroger là-dessus, Monsieur et Madame les Ministres, et également Mesdames et Messieurs les porteurs de la pétition sur cette procédure et cette façon de faire. Est-ce loyal ? La Région wallonne ne devrait-elle pas simplement refuser un permis de mauvaise qualité en constatant que cela ne tient pas la route et renvoyer un opérateur qui ne joue pas le jeu sérieusement ?

Enfin, je voudrais savoir quelle est l'attitude de Wallonie Entreprendre dans le dossier. Ce bras financier de la Région wallonne dépend directement de vous, Monsieur le Ministre. On a eu le débat ici il y a quelque temps, quand on a réformé cet outil économique pour qu'il y ait davantage de contrôle du Parlement. Vous l'avez refusé. C'est vous qui êtes responsable de cet

outil économique Wallonie Entreprendre. Wallonie Entreprendre soutient-il le projet qui est aujourd'hui celui porté par Cryo Advise ?

J'aimerais une réponse claire et précise sur ce point.

M. le Président. – La parole est à Mme Galant.

Mme Galant (MR). – Je voudrais d'abord remercier Mme Hanssens et M. Boreux, ainsi que l'ensemble du comité pour la qualité de votre intervention et surtout de votre mobilisation, et vous féliciter qu'en si peu de temps vous ayez pu récolter autant de signatures. Preuve en est que la population se sent tout à fait concernée par ce projet.

Dans ce dossier, il y a une question centrale et M. Desquesnes en a déjà parlé : notre Région a-t-elle besoin à tout prix de cette entreprise qui, pour rappel, importera 80 % de lisier venant de Flandre ? On n'est pas toujours d'accord, mon collègue et moi, mais il a raison sur cet aspect, par rapport à ce lisier flamand qui va venir chez nous.

Quand on s'est rencontrés, ma première question a été de savoir s'il existait un contact avec les agriculteurs de notre région. Vous m'avez dit que vous ne saviez pas. J'ai donc pris mon téléphone et j'ai contacté quelques agriculteurs.

Il y a six mois, il n'y avait eu aucun contact et, comme par hasard, il y a quinze jours, les agriculteurs de notre région ont été contactés pour voir si cela ne les intéressait pas de fournir la matière première.

Voyant le vent tourner, à mon avis, l'entreprise s'est dit que ce serait peut-être quand même bien d'avoir les agriculteurs de la région dans la poche. Des contacts ont donc eu lieu, mais c'est très récent.

Pour bien comprendre la situation, je me suis rendue sur place et j'ai rencontré les riverains. Comme vous l'avez dit, on est à proximité d'une place de village, de riverains qui sont très près. Des problèmes sont très régulièrement soulevés par les autres entreprises Seveso dans les zonings à proximité. Et aujourd'hui, vous l'avez dit, ce projet s'inscrit en queue de zoning. C'est tout à fait mal positionné.

De nouveau, vous allez dire que l'on a une entente cordiale aujourd'hui avec M. Desquesnes. Vous l'avez dit, le ministre Borsus n'est pas responsable de l'aménagement du territoire tel qu'il existe aujourd'hui. Mais je pense sincèrement qu'il faudrait pour notre Région une réflexion à terme par rapport à cet aménagement du territoire.

On a eu le cas avec mon voisin de gauche, qui connaît très bien le dossier Clarebout ; ce projet était vraiment dans le jardin de villas ! C'est donc un problème d'aménagement du territoire quand on a une zone à bâtir, et juste derrière une zone industrielle.

Il faudra donc vraiment une réflexion globale, mais, malheureusement, on ne sait pas le faire aujourd'hui vu qu'au niveau de l'aménagement du territoire, on est dans une position x à un temps t. On doit donc faire avec ce qui existe aujourd'hui.

De manière générale, par rapport à ce dossier, on a déjà eu Envirolead, Clarebout – des dossiers d'usines polluantes qui arrivent de plus en plus. Malheureusement, on a l'impression que la région de Mons-Borinage est visée parce que tous ces dossiers y arrivent. Je comprends le ras-le-bol et l'inquiétude de l'ensemble des riverains.

Je voudrais souligner aussi la présence du Collège communal de Saint-Ghislain aujourd'hui lors de cette audition. La chose positive dans ce dossier, c'est que le collège a toujours été du côté des riverains. C'est important de le souligner. Même si l'on n'est pas de la même couleur politique, il est important pour les riverains d'avoir le pouvoir communal à leurs côtés dans leur combat.

Monsieur le Ministre et Madame la Ministre, dans le cadre de ce dossier, je pense que l'on doit faire preuve d'un principe de précaution. Dans tous ces dossiers qui s'accumulent, par rapport à ces usines comme Envirolead ou Clarebout, et aujourd'hui, ce dossier de biométhanisation, il faut vraiment appliquer un principe de précaution.

En plus, on a l'impression que le demandeur se contredit et fait preuve d'imprécision par rapport au premier projet. Comment voulez-vous que la population soit rassurée sur ce type de projet ?

Je voudrais aussi venir avec un argument qui est la sécurité. Vous l'avez dit, ce sont des simulations par rapport aux catastrophes éventuelles. Il faut savoir que nous n'avons plus la protection civile à Ghlin. On a donc beaucoup d'inquiétude sur la présence d'entreprises Seveso dans notre région. On le constate quand il y a un problème, les délais d'intervention posent vraiment un problème en matière de sécurité pour notre population. C'est donc un argument au niveau de la sécurité dont nous devons aussi tenir compte.

Je voudrais encore parler de la mobilité. Vous en avez parlé. Ce sont des petites rues et je sais que vous connaissez l'état des routes wallonnes. La route de Wallonie en particulier, et dans tout ce coin-là, les routes sont dans un état catastrophique. À certains endroits, ce ne sont plus des nids-de-poule ; ce sont des cratères.

Si un tel projet venait à s'installer, il faudrait peut-être d'abord penser à l'aménagement de nos routes pour que l'on puisse accéder à ce site. Parce que les riverains aujourd'hui sont déjà bien impactés par l'état de nos voiries wallonnes, et en particulier dans notre région.

Monsieur et Madame la Ministre, j'espère que vous serez attentifs aux revendications et aux exposés des riverains. Je n'ai pas vraiment de questions à vous poser parce que je pense que vous avez bien expliqué l'ensemble du projet. On sent vraiment votre détermination et de très nombreux riverains, au-delà de la commune de Saint-Ghislain, sont derrière vous dans votre combat. On doit faire preuve de précaution. Le politique doit aussi parfois faire preuve de bon sens. Le bon sens n'est pas un crime ; c'est simplement le respect, aussi, de l'environnement par rapport à tous ces projets.

M. le Président. – La parole est à M. Dupont.

M. Dupont (PTB). – Merci aux orateurs, Mme Hanssens et M. Boreux, qui sont venus aujourd'hui nous présenter l'ensemble des informations très bien détaillées. On voit qu'un travail collectif a été fait derrière cette présentation.

On comprend les inquiétudes des pétitionnaires. Personne n'a envie de l'implantation d'une usine à gaz au fond de son jardin. Les dangers que vous avez cités, que vous mettez dans votre pétition, sont les dangers réels d'une usine de ce type, que ce soient les pollutions atmosphériques, les sols, les nappes phréatiques, les nuisances olfactives ou sonores. Une importante quantité de lisier ne peut qu'avoir des conséquences. J'habite Bernissart, Blaton, à quelques kilomètres. Ma commune est située dans le périmètre et je me sens concerné par l'implantation de cette usine. Comme l'ont dit mes prédécesseurs, ce zoning, entre Hautrage et Ghlin, est une zone très industrielle, avec déjà des usines potentiellement dangereuses. On est face à un cocktail de plus en plus grand d'usines potentiellement dangereuses, avec des conséquences sur l'environnement. C'est un fait. On peut reparler des PFAS, des PCB.

On sait que le puits de captage de Nimy-Ghlin est un puits de captage avec l'une des plus hautes concentrations de PFAS que l'on n'ait jamais trouvée dans les eaux. Il y a déjà des conséquences dans la nature, du fait de l'industrialisation passée de cette zone historique. C'est un fait : on a une pollution des sols et des eaux. Même à Blaton, l'eau de distribution contient 25 nanogrammes de PFAS. Ce n'est pas rien et cela vient de tout cet historique d'industrialisation.

La première chose, c'est que l'on pense qu'un principe de précaution doit être appliqué. Cela n'a pas été une grande réussite de ce Gouvernement, mais c'est quelque chose qui doit être fait à chaque fois, et maintenant de manière sérieuse. On veut le dire : on n'est pas contre l'emploi. Évidemment, il faut des industries, il faut de l'emploi. Mais on doit à chaque fois réfléchir à l'implantation. Quelle implantation ? Quel est l'environnement et qu'en est-il de la proximité des riverains ? Là-dessus, la création de cette usine ne nous semble pas une évidence. C'était mis dans votre pétition, vous l'avez très bien détaillé : on est à 250 mètres des premières habitations avec une usine qui va produire du gaz, qui va produire des matières, qui en plus aura un certain nombre de camions.

On parle de 900 000 tonnes de déchets, dont principalement du lisier. On parle de gaz ; quand on dit gaz, on parle risque d'explosion. On est donc un peu étonné que cette usine soit implantée en bordure du zoning, à 250 mètres d'habitations. J'avais été voir un peu en France. En France, à moins de 500 mètres d'une habitation, une usine Seveso est considérée comme étant à risque important. Et là, on est à 250 mètres d'habitations. Je trouve que c'est assez parlant ; cela démontre un certain nombre de choses. Mes questions, en fait, ne sont pas vraiment aux pétitionnaires, mais à nos ministres ici concernés. On en sait très peu finalement sur cette usine. On a eu des chiffres très variables dans la création d'emplois.

On parle d'une création de 20 à 50 emplois, on n'est quand même pas dans des créations d'emplois phénoménales, au vu de l'impact potentiel de cette usine. Quel est le vrai chiffre ? Quelle est l'évaluation réelle en termes de création d'emplois potentiels pour cette usine ?

Quelles balises la Région compte-t-elle mettre sur cette proposition ? Quelle est la position du Gouvernement quant à la création de cette usine ? Pour M. Borsus, on se pose un peu la question de ce que l'on a entendu sur Wallonie Entreprendre, qui est assez étonnant. On a l'impression qu'ici Wallonie Entreprendre propage des chiffres qui ne sont pas corrects, d'après les pétitionnaires et ce qu'ils nous ont démontré ici. Pouvez-vous faire un point sur ce sujet ?

Pour prendre une décision, on doit faire une analyse sur base de la réalité de terrain et non sur des chiffres plus beaux que nature fournis par un entrepreneur quelconque. Quelle est finalement la réalité et quel est l'intérêt pour notre Région d'avoir ce type d'usine ? Y en a-t-il seulement un ? On parle d'une matière première, on a parlé de 900 000 tonnes de matières premières. A-t-on seulement ces matières premières ? Existent-elles en suffisance en Wallonie ou même en Flandre ? On a parlé ici du fait qu'il y a déjà 47 usines de méthanisation. Est-ce donc vraiment nécessaire d'avoir cette usine ?

Les pétitionnaires nous ont parlé de ces 47 usines qui vont se retrouver en concurrence avec cette nouvelle méga-usine. Ne va-t-on pas détruire des usines qui existent déjà pour en mettre une énorme qui deviendrait une superstructure du côté de Hautrage ? Cela n'aurait aucun intérêt fondamentalement, si ce n'est créer de la nuisance.

Cette zone entre Envirolead d'un côté et tout le zoning d'Hautrage devient un cocktail d'usines de plus en plus impressionnant. Là-dessus, on pense que cela

peut entraîner un effet de cocktail et un effet potentiellement dangereux pour la plupart des riverains.

Madame Tellier et Monsieur Borsus, quand allez-vous prendre votre décision sur le recours à propos de cette usine ?

Je peux rejoindre l'interrogation également pertinente de Mme Galant sur la protection civile qui n'existe plus dans la région. Par contre, je vais quand même me permettre une petite pique, c'est de rappeler que la protection civile a été supprimée par le dernier Gouvernement MR-N-VA, dont Mme Galant était d'ailleurs ministre, certes durant une courte période, mais c'était quand même son Gouvernement qui a supprimé la protection civile à proximité de cette région.

(Mme Cremasco, Présidente, reprend place au fauteuil présidentiel)

Mme la Présidente. – La parole est à M. Lepine.

M. Lepine (PS). – À mon tour, je souhaite remercier les primo-signataires. Je l'ai déjà fait au terme de votre exposé, mais je le refais une seconde fois volontiers, puisque c'était on ne peut plus clair, limpide et précis.

D'emblée, au nom de mon groupe, je tiens à vous dire que nous comprenons vraiment les inquiétudes que ce type de projet peut générer. Beaucoup de choses ont été dites, je ne veux pas être redondant. Beaucoup de choses pertinentes ont été dites et elles se rejoignent finalement presque toutes. En effet, si l'on parle de Bernissart ou de Jurbise, ma commune est à deux kilomètres de ce projet. La limite géographique de ma commune est proche aussi et je pense que si la pétition avait dû déborder sur le territoire de ma commune, vous n'auriez pas recueilli 3 500 signatures, mais peut-être le double. Je tenais aussi à apporter cette précision.

Le nombre de citoyens que vous représentez aujourd'hui n'est pas anodin. Je rappelle également l'engouement qu'a suscité cette audition : je n'ai pas cessé de recevoir des coups de fil pour me demander si l'on pouvait participer à l'audition et pour savoir ce qui allait en découdre à la fin de celle-ci. Je vais rappeler quand même un petit peu le rôle de chacun au sein de cette pétition.

En guise de conclusion, vous disiez vouloir exposer l'ensemble de vos arguments et je pense que cela a été fait clairement, cela a été fait d'une manière précise et concise, tout le monde a très bien compris. Cependant, notre rôle à nous, en tant que parlementaires, est d'entendre aussi ces inquiétudes. Nous devons les entendre et surtout nous assurer que des réponses aux questionnements qui sont soulevés soient données, de nous assurer – je vais insister un peu sur l'humain – surtout que ces conditions sont réunies pour assurer la santé.

La santé, c'est primordial ainsi que la quiétude surtout des citoyens au vu des chiffres qui ont été avancés dans le *slide*. Celle de l'environnement qui nous entoure également, que ce soit en matière d'eau, cela a été dit, d'air et de sol. Il convient de ne prendre aucun risque et Mme Galant l'a très bien dit. Je suis favorable également au principe de précaution dans ce dossier.

En cela, nous vous remercions d'être là. Je l'ai déjà dit, nous vous remercions d'être là, vous au Parlement, mais également des représentants du collège bien sûr, du conseil communal, parce que j'en ai vu aussi, preuve de l'intérêt que vous portez également à ce dossier.

La position, cela a été dit également par Mme Galant, que vous avez prise d'une manière unanime contre ce projet témoigne à souhait de l'importance que vous accordez et le soutien que vous apportez, surtout aux citoyens qui sont pétitionnaires aujourd'hui. Cependant, je me dois également d'être franc avec vous en rétablissant le rôle de chacun. Je l'ai dit, ce n'est pas le Parlement qui décidera de l'octroi du permis ou non, c'est le Gouvernement. En tant que parlementaires, par contre, nous avons un rôle important à jouer. Nous pouvons être le relais, le relais des citoyens que vous représentez pour obtenir les réponses auprès des différents ministres concernés. C'est un rôle que nous avons déjà pris au sérieux puisque mon excellente collègue Joëlle Kapompole avait déjà posé une question le 12 décembre sur le sujet et votre serviteur également en septembre 2003.

Nous ne manquerons pas de jouer notre rôle à l'avenir et d'être très vigilants quant à la suite qui sera réservée à ce dossier.

Ce projet inquiète, tout le monde l'a dit. Il inquiète d'abord parce qu'il est colossal. Et tout ce qui est colossal, tout ce qui est important peut faire peur. Il traiterait 900 000 tonnes de déchets par an, ce qui en ferait, en termes d'intrants, une des plus grosses usines de biogaz du monde. On n'a pas besoin de cela et on ne veut pas de cela chez nous.

Il inquiète aussi par sa situation, cela a été dit, M. Dupont l'a rappelé, la proximité d'un commerce, d'un lotissement. Il conviendrait de retravailler peut-être l'articulation entre les zonings et les zones résidentielles.

Je ne vais pas rappeler les chiffres : 135 camions par jour, les pollutions sonores, les pollutions au niveau du charroi également qu'engendrerait ce projet.

À cet égard, j'ai une seule question : quel serait l'avis du SPW Mobilité ? Je pense que M. Desquesnes a soulevé également la question. Il l'a posée à M. Henry, mais moi j'aimerais y voir un peu plus clair aussi.

Par rapport à cela, je peux vous assurer du soutien de mon groupe et de la vigilance que nous apporterons à la suite de ce dossier.

Mme la Présidente. – La parole est à M. Disabato.

M. Disabato (Ecolo). – Je voulais tout d'abord vous remercier aussi, Madame Hanssens, Monsieur Boreux et toute l'équipe, parce que je sais que c'est un travail relativement conséquent et que c'est un travail réalisé en tant que bénévoles et qui prend une certaine énergie, un certain temps. Je ne vais pas vous l'expliquer puisque vous l'avez déjà vous-même rappelé quand on s'est rencontrés récemment.

Mon avantage, c'est que je connais bien le territoire puisque je suis originaire de Tertres, donc de l'entité de Saint-Ghislain, à quelques encablures de là où j'ai habité pendant de nombreuses années, avec mes parents quand j'étais beaucoup plus jeune.

Pour moi les choses sont claires par rapport à ce projet, c'est non, non et non. Il ne faut pas une usine de biométhanisation de cette taille sur ce site. Je veux être très clair aussi, ici, vous avez de la chance, parce que vous êtes tombés dans une sorte d'œcuménisme politique où tout le monde est d'accord pour aller à l'encontre. Même si, et je le reconnais, j'ai vu ici une interpellation d'un des membres d'un des groupes qui était plutôt dans le sens contraire et qui plutôt soutenait et demandait comment faire pour soutenir ce genre de filière. Mais en tout cas ici, ce qui est intéressant, c'est que tous les groupes politiques se sont prononcés contre le projet et je pense que M. et Mme les Ministres seront attentifs à cela parce que forcément il y a aussi un contexte politique et le fait que tous les groupes politiques soient opposés à ce projet aide en tout cas à ce que l'on puisse aboutir.

Vous avez évoqué beaucoup de choses. J'ai parcouru l'avis des fonctionnaires – technique et délégué – qui est très intéressant puisqu'il apporte vraiment beaucoup d'éléments sur le fait de refuser le permis. Deux éléments y étaient plutôt mis en exergue, à savoir la question de la mobilité, vous l'avez bien expliqué à travers votre exposé.

On nous raconte que c'est plutôt par voie d'eau que l'on va faire cela. Cependant, le PACO et IDEA nous disent qu'il n'y a aucune certitude et qu'il est même probable que, au vu de la concurrence avec d'autres usagers de la voie d'eau, il n'y ait pas suffisamment de possibilités pour y recourir. Une dérogation est possible puisque, si l'on n'y arrive pas avec la voie d'eau, on le fera par camion. Là, vous avez expliqué que c'est très positif pour l'environnement, mais sans regarder bien sûr la globalité.

Outre ces aspects relatifs à la mobilité, la question de la sécurité est aussi mise en exergue. Il y avait 32 scénarios évoqués par le porteur de projet, 29 des 32 scénarios étaient jugés non crédibles. Cela voudrait donc dire que – parce qu'il faut toujours penser au pire – l'on espère le meilleur, mais que l'on se prépare toujours au pire.

Si demain il devait y avoir une fuite ou un accident, il y a un grand risque pour la localité, mais aussi plus largement. Vous avez évoqué l'usine AZF à Toulouse, où l'on a vu à quel point ce n'était pas uniquement la petite localité qui était concernée, mais que cela avait été une explosion aux conséquences beaucoup plus larges.

Comme mes collègues l'ont également dit, il y a la question de l'aménagement du territoire. On a un vrai travail politique à faire sur le sujet. En effet, aujourd'hui, dans notre région, quand on prend le zoning IDEA – principalement à Ghlin, Baudour, Hautrage, Tertre et Villerot – on devient en réalité le deuxième zoning derrière Anvers.

Comme Mme Galant, je regrette aussi que la protection civile ne soit plus présente chez nous alors que l'on est le deuxième zoning de type Seveso. Il me semble vraiment essentiel que l'on ait une réflexion par rapport à l'aménagement du territoire et que l'on adopte une vision un peu plus globale afin de déterminer quelles sont les entreprises que l'on veut accueillir chez nous. C'est probablement une critique que je peux formuler peut-être à l'égard de l'IDEA. On a l'impression qu'il n'y a pas véritablement de ligne de conduite ; c'est très négatif pour les investisseurs. En effet, on se positionne contre des projets et on le défend. Ce n'est pas une opposition de principe, mais une opposition sur des éléments factuels.

De mon point de vue, il y aura probablement un gros travail à fournir à ce niveau-là.

L'autre question qui se pose est celle du modèle économique. Il y a un modèle économique d'élevage intensif en Flandre que certains peuvent parfois défendre en Wallonie. En tant que Wallons, devons-nous être les victimes de ce choix de modèle socioéconomique flamand ? Je ne le crois pas.

Sans faire non plus de procès, nous avons déjà eu cette discussion sur les opportunités avec M. Borsus. Ce n'est pas un argument que l'on peut retenir au niveau européen. Il n'empêche que l'on doit quand même garder en tête cet élément qui me semble assez central.

Dans votre propos, l'aspect « NIMBYiste » est évoqué ; vous n'êtes pas ici en train de dire : « Ce n'est pas uniquement chez moi qu'il ne faut pas la faire ».

Votre propos est de dire que l'on n'a pas besoin de cela en Wallonie, et cette déclaration change tout. En fait, c'est cela qui fait toute la différence dans l'approche. On n'est pas du tout dans une approche NIMBY, on est vraiment dans une approche sociétale. C'est ce que je trouve d'intéressant.

Certes, on peut regretter aussi que certains lancent des brouillons de projets comme cela, mais reconnaissons aussi qu'il y a un avantage : cela ramène une politisation de ces questions dans le sens noble du terme – pas par rapport à un parti politique –, mais en tout cas par rapport aux enjeux de nourriture. Par exemple, cela évoque des débats sur la manière dont on se nourrit. Comment développe-t-on notre production énergétique ? C'est assez positif pour nous.

S'il y a bien une des raisons pour lesquelles je me bats contre ce projet, c'est la question des odeurs. J'ai été très actif sur le projet de Clarebout qui voulait installer une usine de pommes de terre à Frameries, à savoir dans ma commune. En effet, je vois aussi ce qui se passe ailleurs ; j'ai vu ce qui se passait à Comines, je vois ce qui se passe à Leuze et je vois ce qui se passe à différents endroits quand il y a une entreprise de ce type qui se présente. Les odeurs sont totalement désagréables et il n'est plus possible de vivre correctement avec une qualité de vie minimale dans son lieu de vie.

Parfois, on investit des moyens conséquents par rapport à notre lieu de vie et l'on se retrouve avec l'impossibilité d'ouvrir une fenêtre, voire d'aller faire un barbecue dans son jardin lorsque c'est la bonne période.

Le seul élément qui aurait pu être intéressant, c'est au niveau énergétique. C'est là-dessus qu'ils ont basé leur argumentation en disant que, d'un point de vue environnemental, au niveau énergétique, c'est très intéressant. J'étais très intéressé par la position que le ministre de l'Énergie, Philippe Henry, a développée, en disant que, si l'on acceptait un tel projet de 900 000 tonnes – on ne parle pas ici de petit tonnage, on parle d'un gros tonnage, près de 1 million de tonnes de lisier –, cela déséquilibrerait la filière.

En lien avec ce que vous avez dit aujourd'hui ici, c'est que, quand on veut développer de la biométhanisation, on a un approvisionnement qui est dit local, vous l'avez bien pointé, entre 15 et 40 kilomètres. Ici, on n'est pas du tout là-dedans, même s'ils essayent de nous emberlificoter en nous faisant croire que la frontière flamande est beaucoup plus proche que la réalité et comme si tout allait venir uniquement de la frontière flamande et pas de l'intérieur des terres. Quand on veut ramener 900 000 tonnes, il y a beaucoup de chances que ce soit fort disséminé sur l'ensemble du territoire flamand.

Tous ces éléments m'amènent à penser que ce projet ne serait pas positif pour la Wallonie. Vous avez aussi évoqué la question de l'emploi.

Quelques petits éléments en conclusion. Tout d'abord, concernant Wallonie Entreprendre, j'avais déjà posé la question à M. le Ministre et, pour être tout à fait franc, il avait bien répondu en disant que c'était une lettre d'intention, que c'était Wallonie Entreprendre qui l'avait fait. Où en est-on par rapport à Wallonie Entreprendre ? Avez-vous d'autres éléments par rapport à cela ?

Je salue le propos que vous avez tenu par rapport à M. Bouchat. Je ne veux pas faire de caricature, mais M. Bouchat a été honnête dans les éléments qu'il a essayé de porter. Cependant, les éléments qu'on lui a donnés n'étaient pas les vrais éléments. À ce niveau, où en est-on par rapport à Wallonie Entreprendre ? Y a-t-il bien un retrait ?

J'ai aussi entendu que Wallonie Entreprendre avait décidé de geler les choses. Que veut dire « geler », puisqu'une lettre d'intentions n'est pas très active ? On signe une lettre d'intention en attendant qu'il y ait éventuellement un permis. Si l'on a gelé les choses, c'est très différent, cela veut dire que l'on a décidé d'arrêter le soutien à un tel projet, et cela me semble important au vu des différents éléments apportés au sein de cette commission de pouvoir revenir en arrière.

Enfin, par rapport à ce que Mme Galant a dit sur le collège communal, je reconnais que le collège a été actif, mais je voudrais élargir le propos, puisque c'est le conseil communal dans sa globalité. M. Lepine l'a dit, ensemble au niveau du territoire, nous sommes en phase par rapport au combat des riverains. C'est aussi un signal qui est donné par rapport à la décision, c'est-à-dire que, s'il devait y avoir une décision positive, il y aurait une vraie levée de boucliers qui sera œcuménique, pour reprendre mon propos de tout à l'heure. C'est aussi intéressant à ce niveau que l'on puisse, dans une région, se pencher de manière collective sur un enjeu collectif.

Il sera nécessaire aussi que les forces vives politiques de la région de Mons-Borinage décident à un moment de se réunir, pour voir quel modèle économique on veut porter. Pour l'instant, on dit souvent les projets contre lesquels nous sommes, mais il faudrait aussi pouvoir dire les projets pour lesquels nous sommes favorables. Il y a un vrai travail à faire par rapport à cela.

Je terminerai par une question aux riverains. Concernant le processus de cryogénisation prévu, est-ce aussi une source de pollution atmosphérique ? C'est un élément dont je n'ai pas connaissance à ce stade.

Pour le reste, je remercie encore une fois les riverains pour leur présence et la commission pour avoir organisé ces travaux, en écoutant Mme Hanssens et M. Boreux, qui ont pu venir. On a aussi permis, grâce à cette pétition, que vous puissiez être systématiquement entendus. Ce n'est pas le premier exercice que l'on fait, mais c'est intéressant d'avoir cette dynamique entre les citoyens et les politiques pour rapprocher les points de vue. Vous savez que, souvent, les politiques sont vus comme assez lointains. Ici, vous avez pu avoir des contacts avec tous les groupes politiques, il y a une

proximité assez simple pour pouvoir échanger et discuter des arguments.

Mme la Présidente. – Puisque M. Lepine s'est exprimé, il me revient de prendre la présidence jusqu'à la fin de la commission. C'est ce que prévoit notre règlement d'ordre intérieur.

Je rejoins les propos de M. Disabato : j'espère que l'accueil dans cette commission vous a permis de voir comme le pouvoir politique peut être plus proche que ce que l'on ne croit et à quel point la discussion peut servir les débats.

Avant de vous donner la parole, je propose d'avoir des éléments de réponse, parce que pas mal de choses ont été adressées aux deux ministres. Après, je reviendrai vers vous pour que vous puissiez reprendre la parole. En fin de parcours, je vais donner la parole à ceux qui se sont exprimés dans cette commission pour voir s'ils veulent ajouter une conclusion.

Désignation d'un corapporteur

Mme la Présidente. – M. Dodrimont a dû s'absenter. Lorsqu'un rapporteur s'absente, cela signifie qu'il n'a pas pu entendre l'ensemble des débats.

Il nous revient dès lors de désigner un corapporteur pour suppléer à cette absence, qui est présent et qui assiste à l'entièreté de nos débats.

Nous devons désigner un rapporteur. Quelqu'un a-t-il une suggestion à faire ?

La parole est à Mme Galant.

Mme Galant (MR). – Je propose Mme Laruelle comme rapporteuse.

Mme la Présidente. – À l'unanimité des membres, Mme Laruelle est désignée en qualité de rapporteuse.

Échange de vues
(Suite)

Mme la Présidente. – La parole est à M. le Ministre Borsus.

M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences. – Merci à Mme Hanssens, à M. Boreux et à l'ensemble des personnes que vous représentez, merci aux parlementaires pour leurs diverses interventions et commentaires. Je vais avoir l'occasion de répondre, de concert avec ma collègue, Mme Tellier, à différents éléments.

Je souhaite préciser à l'entame de mon propos – comme je le fais de façon systématique lorsque nous sommes questionnés dans le contexte d'une procédure en cours – exactement quel est notre espace de réponse.

Lorsque l'on est une autorité administrative, en l'espèce, puisque nous sommes saisis d'un recours, nous allons être amenés à délibérer. Mme Tellier aura l'occasion d'expliquer la temporalité de cette délibération. Puisque nous allons être amenés à délibérer, il ne nous est absolument pas autorisé de nous exprimer d'une telle façon que nous pourrions dès maintenant, alors même que nous ne sommes pas encore saisis du dossier complet, que nous n'avons pas encore tous les avis et que nous n'avons pas le résultat de la nouvelle enquête publique toujours en cours à la diligence des deux communes concernées, si nous nous exprimions maintenant, notre avis et notre décision seraient automatiquement attaquables devant le Conseil d'État. Si nous avions fait montre, ne disposant pas du dossier, de l'opinion qui sera la nôtre concernant la décision à prendre sur le recours, notre décision pourrait être cassée automatiquement par le Conseil d'État, s'il y avait un recours.

C'est une règle générale que l'on appelle « l'impartialité de l'autorité administrative ». Il y a même une jurisprudence très claire qui parle de « l'apparence d'impartialité de l'autorité administrative ». Si, même de bonne foi, pour répondre à un certain nombre d'éléments ou par rapport à certains éléments d'analyse partielle que nous aurions, Mme Tellier ou moi-même, si nous venions exprimer ce que l'on va faire ou ce que l'on est enclins à faire, notre décision serait automatiquement viciée et elle serait cassée. C'est le principe d'impartialité de l'autorité administrative ou d'apparence même d'impartialité de l'autorité administrative.

Ce n'est pas un parapluie que nous déployons. Si vous allez voir après notre commission sur le net, vous allez voir la théorie de l'impartialité ou de l'apparence d'impartialité de l'autorité administrative délibérante. Je suis désolé pour ce devoir de réserve. Ce n'est en rien un parapluie, croyez-le bien, mais c'est une prudence que l'on exprime également régulièrement dans d'autres dossiers en cours d'instruction.

Je vais laisser le soin à Mme Tellier, dont l'administration pilote administrativement, en lien avec l'administration de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme, la déclinaison de ce dossier en termes de temps après la clôture de l'enquête publique qui est prévue, si je ne m'abuse, le 5 avril à la suite du dépôt du dossier complémentaire qui a été réalisé par l'auteur de projet. Néanmoins, j'ai quelques éléments de précision, si vous le voulez bien, pour répondre tant aux pétitionnaires qu'aux parlementaires.

Premièrement, concernant le nombre d'emplois à l'hectare, en général dans les zones d'activité

économique, il y a des déclinaisons différentes suivant que l'on se trouve en zone d'activité économique à vocation industrielle ou bien à vocation mixte, où l'on retrouve davantage de PME ou d'entreprises de services, par exemple. On estime que la fourchette est de l'ordre de 10 à 15 emplois à l'hectare. Cela peut être un peu plus, ou éventuellement, dans certaines circonstances, un peu moins, mais l'objectif cible se situe autour de cette fourchette en ce qui concerne les créations d'activité dans le cadre des zones d'activité économique.

Deuxièmement, relativement à l'attitude de Wallonie Entreprendre, j'ai eu l'occasion de répondre – vous avez eu la courtoisie de souligner que cette réponse était totalement transparente – à deux questions parlementaires sur le sujet.

Il y a eu ce que l'on appelle une LOI, une *letter of intent* – une lettre d'intention –, qui n'est pas liante, qui a été signée et convenue avec Wallonie Entreprendre. C'est un processus assez classique lorsqu'un investisseur de diverses natures, avec des projets de tel ou de tel ordre, manifeste un intérêt pour un espace en Wallonie, il a la possibilité d'obtenir un certain nombre de contacts avec les opérateurs wallons bien connus et par ailleurs peut-être de signer une lettre d'intention qui consiste à réfléchir et à travailler ensemble au projet.

Il est important de noter deux choses, de manière à ce qu'il n'y ait aucune ambiguïté. La première, c'est que tout ceci est conditionné à l'obtention de l'ensemble des autorisations administratives de toute nature, au premier rang desquelles il y a évidemment le permis, mais aussi toute autre autorisation – d'autres seront ou pourraient être concernées dans le dossier. Sans les autorisations administratives et sans les feux verts potentiels – j'insiste – des autorités, il n'y a pas de concrétisation de projets, que ce soit pour celui-là ou pour n'importe quel autre.

Le deuxième élément est le suivant : il s'agit de se demander, vu qu'il y a Wallonie Entreprendre – ou un *invest* local, ou encore une participation d'une coopérative locale ou Dieu sait quoi –, si le permis est traité de la même façon in fine. Cette question peut concerner aussi bien le dossier de l'usine de biométhanisation que d'autres projets de toute nature, que ce soit des projets éoliens ou des projets d'activités diverses. Ceci va-t-il influencer d'une façon ou d'une autre le permis ? Non, trois fois, non. J'ai de multiples exemples de dossiers refusés alors qu'il y avait une perspective d'investissement, par exemple local, d'un *invest* de Wallonie Entreprendre ou à l'inverse, des dossiers acceptés. À aucun moment, nous n'avons été querellés pour quoi que ce soit de cette nature-là. Je tiens à être très net, très clair et très ferme à ce propos.

Le troisième élément. On a eu l'occasion, Monsieur le Président, chers collègues, à de nombreuses reprises, d'entendre ici des exposés de pétitions ou des analyses de dossiers. Je voudrais vraiment souligner, et ce n'est pas de la courtoisie déplacée ce matin, croyez le bien, le caractère extrêmement pointu, approfondi et circonstancié, et la véritable expertise dont vous avez fait preuve dans le cadre de l'analyse de ce dossier. Sans m'avancer encore, je dois dire qu'un certain nombre d'éléments que vous avez évoqués méritent, me semble-t-il, une analyse de notre administration, qui soit peut-être complémentaire. Par exemple, les conditions de base pour que le dossier soit considéré comme recevable sont-elles réunies ? Un certain nombre d'informations qui sont exposées – je n'en juge pas encore – sont-elles aujourd'hui réelles ? Ceci est-il bien la réalité ? Y a-t-il des discordances dans le dossier telles que celles que vous avez soulignées de façon illustrée et un certain nombre de points de cette nature ? Je pense que dans des dossiers en général, en particulier dans des dossiers d'une certaine ampleur, et encore plus particulièrement dans des dossiers aussi importants que celui-là.

Je pense que nous avons collectivement, que ce soit l'administration ou nous-mêmes, lorsque le dossier nous sera transmis, un devoir complémentaire d'extrême vigilance, d'une part et, d'autre part – je situe cette commission et cette rencontre –, un devoir complémentaire d'écoute et d'attention par rapport à un certain nombre d'expressions. Nous le faisons régulièrement. Je crois pouvoir parler de concert avec ma collègue, nous recevons régulièrement des opposants, des porteurs de projets, des autorités locales, des associations, et cetera. Ce sont des compléments d'attention, d'écoute et de dialogue qui peuvent servir à ce que la décision concernant des dossiers soit la plus documentée, la plus pertinente et la plus attentive possible. Je réponds en cela notamment à M. Desquesnes, à M. Disabato, à Mme Galant.

Enfin, vous avez évoqué, je pense à juste titre – personne n'en est responsable dans cette salle, soyons bien clairs –, le fait que l'on vit avec un certain nombre de localisations en termes d'aménagement du territoire, qui sont le fruit de réflexions grosso modo des années 70. Que le plan de secteur soit adopté à la fin des années 70 ou dans les années 80, on sait que le processus qui a conduit à leur adoption a finalement été fondé dans des réflexions qui nous amènent un demi-siècle en arrière. À ce moment-là, sans en juger, on n'avait d'une part pas connaissance d'un certain nombre d'analyses, d'informations et de documentations qui sont aujourd'hui disponibles. Ensuite, on vivait encore probablement avec une historicité de proximité entre l'activité industrielle et l'habitat qui n'est aujourd'hui plus la norme, et un certain nombre de paramètres liés à l'accessibilité, à l'intermodalité, à bien d'autres éléments liés aux zones d'activité économique.

Dès lors, je prolonge vraiment votre réflexion, même si ceci ne sera pas du court terme, c'est une évidence. Cependant je pense que l'on doit avoir une réflexion transversale sur le futur d'un certain nombre d'espaces qui sont aujourd'hui à vocation industrielle, à

vocation économique, pour certains pastillés Seveso, en se demandant s'il n'y a pas là un travail planologique à faire, c'est-à-dire au plan de secteur, de manière à pouvoir à certains endroits considérer que, pour le futur, des implantations ne sont pas souhaitables, ne sont plus souhaitées dans tel ou tel endroit ?

C'est un travail transversal. On a environ 1 460 hectares de zones d'activité économique aujourd'hui disponibles en Région wallonne, mais ce travail de réflexion transversale me semble devoir être mené de manière à pouvoir dire si certaines de ces zones, certains de ces hectares, ne méritent pas une optimalisation, c'est-à-dire concrètement une modification de leur localisation. Même si l'exercice de retirer sera « soutenu », l'exercice de relocaliser sera, chacun l'a bien compris, plus difficile, mais il ne faut jamais renoncer face à la difficulté. Au contraire, il faut s'en saisir.

Voilà les éléments transversaux que je voudrais partager avec vous. Soyez assurés de notre plus grande attention par rapport à l'expression qui a été la vôtre, par rapport à l'expression des différents avis qui figurent dans le dossier, et aussi par rapport à l'expression parlementaire qui vient d'être formulée.

Mme la Présidente. – La parole est à Mme la Ministre Tellier.

Mme Tellier, Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal. – À mon tour de vous remercier chaleureusement, Madame Hanssens et Monsieur Boreux, pour la qualité de votre exposé. Je le disais en aparté à mon collègue pendant votre intervention de très grande qualité : on voit que vous avez abondamment approfondi l'étude du dossier. J'ai pris toute une série de notes sur vos interventions, que nous croiserons avec les analyses de l'administration.

Comme le disait M. Borsus tout à l'heure, c'est extrêmement précieux de voir des citoyens s'investir de façon aussi approfondie dans l'analyse de dossiers qui concernent leur environnement et l'environnement de façon plus générale de notre Région. Merci beaucoup pour tout cela. On reste évidemment à votre écoute ainsi qu'à l'écoute des différentes personnes présentes et des différents collèges et conseils communaux concernés.

Je vais revenir un instant sur la question de la procédure et du timing, puisque la question m'avait été posée tout à l'heure. Comme vous le savez, les fonctionnaires technique et délégué ont refusé l'exploitation et l'implantation de l'usine en décembre 2023.

Comme le prévoit la législation, l'ensemble des parties prenantes, mais ici, en l'occurrence, l'exploitant a introduit un recours contre cette décision de refus. Le recours a été complété de nouvelles études en matière de sûreté et d'incidences.

Sur base de ces différentes études, il a été considéré utile de soumettre ces études à nouveau à enquête publique, ce qui explique qu'une nouvelle enquête publique est en cours sur le territoire des communes de Saint-Ghislain et de Bernissart. Cette enquête publique a débuté le 8 mars et se clôture le 5 avril 2024.

À partir du 5 avril 2024, les procès-verbaux de cette enquête publique seront rédigés. Débuteront ensuite les délais officiels de recours, avec tout d'abord un délai de 70 jours pour l'administration sur recours, qui peuvent être éventuellement prolongés de 30 jours. Ce sont bien sûr des délais maximums pour élaborer un rapport de synthèse par les fonctionnaires technique et délégué sur recours, qui ne sont pas les mêmes fonctionnaires que ceux qui ont analysé le dossier en première instance, mais qui vont finalement remettre sur le métier l'analyse de l'administration de première instance sur base du recours, mais aussi de l'enquête publique qui est en cours sur le terrain.

Une fois que ce rapport de synthèse sur recours a été délivré par l'administration, nous disposons alors, mon collègue et moi-même, de 30 jours supplémentaires maximum pour prendre position pour une décision formelle – ministérielle cette fois – sur recours.

Voilà pour la procédure, ce qui vous donne un peu une idée des délais réels qui seront suivis dans le cadre de ce dossier.

Sur le fond du dossier, M. Borsus a bien expliqué en détail la nécessité pour nous d'avoir un devoir de réserve dans notre expression durant l'ensemble de cette procédure, pour ce dossier comme pour tous les dossiers que nous suivons. Je ne vais évidemment pas m'avancer sur le fond, mais j'ai bien pris note de l'ensemble de vos arguments. Je note aussi que les fonctionnaires technique et délégué ont mis en évidence toute une série d'éléments qui rejoignent d'ailleurs en grande partie, dans leur décision de première instance, votre analyse qui concerne par exemple l'origine du lisier, l'accès à la darse, l'injection de biogaz, la synergie avec d'autres entreprises, l'impact paysager, le charroi, les risques d'accidents majeurs, l'impact sur les unités de biométhanisation, et cetera.

Cela rejoint très fort votre exposé. Comme le disait mon collègue, nous intégrerons évidemment vos analyses complémentairement à l'analyse de l'administration lorsque nous serons amenés à prendre position.

Je terminerai, pour ne pas être trop longue, par insister aussi sur un principe qui a été longuement discuté durant cette législature et dans lequel je m'inscris, qui est le principe de précaution. Il y a encore quelques années, ce principe était peu utilisé en matière environnementale, au niveau des politiques publiques. Je pense que l'on a fait un bond en la matière durant

cette législature sur le sujet. Évidemment, je m'inscris pleinement dans cette réflexion.

En tout cas, il est clair que les questions relatives à la santé des personnes et ici à la sécurité même, puisque les enjeux d'accidents ont été évidemment analysés, doivent l'être de façon précise, et les enjeux environnementaux au sens large doivent être au cœur de notre analyse. Ils le seront bien évidemment.

Je termine par vous remercier encore pour votre intervention et vous dire que nous lirons évidemment l'ensemble de vos documents avec grande attention.

Mme la Présidente. – Comme plusieurs questions vous interpellent directement, il me revient de vous céder la parole avant de faire un tour de réplique des différents parlementaires qui sont intervenus.

La parole est à Mme Hanssens.

Mme Hanssens, Représentante des pétitionnaires. – Merci de votre attention à tous. Pour faire bref, on a essayé, par des groupes de travail, de bien approfondir cette connaissance du dossier. C'est pour cela que l'on a pu mettre en exergue les points qui étaient quelque peu contradictoires.

C'est vrai que la terminologie verbale parfois utilisée devant vous était forte. Quand on dit que le demandeur est menteur, je sais que cela frappe, mais à force de constater des méthodes qui sont plus que surprenantes au niveau de la pratique, on finit par se dire « Mais nom d'un petit bonhomme, ils ne respectent rien ni personne, ni les riverains ni l'administration de la Wallonie ». Franchement, cet abord-là était on ne peut plus inquiétant.

C'est vrai qu'il y a, à mon sens, eu de la manipulation sur certains points. Forcément, nous avons examiné le recours et nous avons déjà relevé certains points qui ne correspondent pas à la réalité des choses. En effet, on persiste et l'on signe.

On vous donne en premier argument que tout compte fait, l'emploi des langues, ce n'est pas très important. Néanmoins, on vous joint quand même les premiers documents de l'étude d'incidences établie en anglais ; très rapidement, lorsque l'on vous fournit un complément d'étude de sécurité, clac ! Ça y est, on revient à la langue anglaise et ce sont des produits chimiques.

Ce que l'on reproche essentiellement à cette sécurité, et pour laquelle le demandeur, sur voie de recours, n'a pas donné de compléments d'information, c'est la coordination nécessaire à l'analyse de risques. Vous avez une analyse de risques établie en grosse partie en anglais, gaz par gaz. On vous parle du méthane, du sulfure d'hydrogène – qui est ce fameux gaz qui sent l'œuf pourri et qui est hautement cancérigène –, et vous en avez quand même une grosse quantité.

Vous verrez, dans la note technique jointe au PowerPoint, que tous ces éléments ont été listés afin d'y apporter les réponses qu'il fallait. Quand vous avez quatre usines sur sept hectares, c'est évidemment quelque chose qui augmente l'effet domino et qui augmente cette prise de risque. Sans compter que le voisin direct est Advachem, à savoir une usine de pétrochimie qui fabrique de la colle, et le fameux Yara, dont vous avez légèrement entendu parler ici, à savoir une usine relativement proche parce qu'elle est à peu près à un petit kilomètre du futur site de cette usine de méthanisation.

Yara, c'est de la production d'engrais. Vous allez avoir de l'engrais produit sur le site de méthanisation, si ce projet aboutit, et de l'engrais produit par Yara. Ce sont deux usines strictement concurrentes. Ces engrais sont hautement riches en potassium, en azote et ils seront vendus. Il faut donc absolument éviter qu'un jour, Mesdames et Messieurs les Députés, vous soyez confrontés à la même configuration que de l'autre côté de la frontière linguistique, à devoir prendre le fameux décret Azote, parce que l'Europe s'en mêle et que ces terres sont beaucoup trop azotées et, partant, polluées.

Ces éléments étant, il m'a été posé la question de savoir si le site « Cryogénisation », au sens strict du terme – là, on va bien liquéfier le gaz – pouvait être émetteur de substances nocives.

Si l'on regarde l'étude d'incidences, on constate que toute une série de gaz inertes sont émis par ces cheminées. Ces gaz inertes émis par les cheminées sont essentiellement le CO_2, donc du dioxyde de carbone. Il y aura une émission de CO_2, et pour vous faire croire que l'on peut noyer tous les poissons, on vous les donne en masse molaire.

Vous verrez que, dans le dossier technique, on fait des distinctions entre les masses molaires et les masses atomiques. Pour faire bref, chaque atome a un poids, et la masse molaire, c'est parce que vous travaillez avec une molécule. Si vous prenez l'eau, c'est H_2O. Une molécule d'eau est composée de deux atomes d'hydrogène et d'un atome d'oxygène. Chaque atome a son poids, et si je prends le poids de la molécule d'eau, j'ai ce que l'on appelle la masse molaire.

Alors on vous les donne en masse molaire, parce que cela fait croire que ce n'est pas beaucoup. Non, c'est beaucoup. Ces émissions de CO_2 sont importantes. Sans compter que vous aurez une émission d'azote, qui est aussi un gaz – il fait partie des gaz rares –, mais ici, il sera émis par ces cheminées de la cryogénisation, et vous avez la combinaison de l'azote avec le chlore qui vous donnera l'hydrogène, bien entendu, qui est présent dans l'air.

Vous aurez donc des produits tels que le sulfure d'hydrogène, ce fameux gaz qui sent atrocement mauvais, mais qui est vraiment toxique, hautement inflammable et qui sera produit par voie de conséquence de leur processus sur le site.

Pour le surplus, je ne pense pas qu'il y avait d'autres questions directes pour ce qui me concerne. En tout cas, un tout grand merci de votre attention, de l'accueil que vous nous avez réservé et du travail parlementaire assidu que vous allez encore accomplir dans les mois à venir.

Madame la Ministre et Monsieur le Ministre, merci de votre attention.

Mme la Présidente. – Merci beaucoup, Madame Hanssens.

Je vais faire le tour des différents députés qui sont intervenus pour voir s'ils souhaitent ajouter quelque élément en conclusion.

Comme vous l'avez très bien introduit, les travaux parlementaires ne sont pas finis. Ils sont publics, vous pouvez les suivre en direct ou sur internet, et cetera. Il y aura des suites à cette commission, et notamment des conclusions à ces auditions qui seront débattues dans les commissions. On aura ensuite un document commun, mais ce ne sera pas aujourd'hui. L'ordre du jour des deux commissions est assez chargé, avec encore une série de points à aborder et une série de questions orales à traiter. Toutefois, je vous engage évidemment à les suivre. Vous pouvez également nous envoyer des courriers pour nous demander où l'on en est, et cetera. M. Lepine est d'accord. Je vous engage à continuer comme cela.

La parole est à M. Desquesnes.

M. Desquesnes (Les Engagés). – Je veux remercier bien sûr Mme la Ministre et M. le Ministre pour les éléments de réponse qu'ils ont transmis et également Mme Hanssens et M. Boreux.

Quelques éléments de réflexion, dans la foulée de ce que vous venez de dire, Madame la Présidente, et un peu pour faire le contre-balancier de l'expression. Il est normal, de la part des ministres, d'être prudents sur le fond du dossier. Cette prudence, comme parlementaires, nous n'y sommes pas tenus. Ce n'est pas nous qui décidons du dossier. J'espère que nous aurons l'occasion, majorité et opposition, de faire un travail pour avoir un positionnement clair sur ce dossier, sur les éléments importants à prendre en considération par rapport à ce type de projet – celui-ci aujourd'hui, mais également une série d'éléments qui sont dans la droite ligne des conséquences que l'on peut tirer de ce type de projet. Car l'objectif, quand on est sollicité par une interpellation citoyenne puissante et construite, c'est bien sûr de s'exprimer comme parlementaire sur le dossier, sur les enjeux, mais également – et c'était d'ailleurs dans le sens de ce que Mme Hanssens a exprimé tout à l'heure – d'en tirer des conséquences à l'échelle de l'ensemble de la Wallonie.

Je note tout de même quelques éléments. M. le Ministre a donné une fourchette de création d'emplois par hectare dans les zonings économiques. Ici, je pense que l'on est largement en deçà.

En ce qui concerne Wallonie Entreprendre, j'ai entendu votre réponse, Monsieur le Ministre, mais je reste un peu sur ma faim. Vous dites que Wallonie Entreprendre a fait une lettre d'intention. Celle-ci est bien sûr conditionnée à l'obtention des permis, et cetera. Les choses sont donc séparées et je vous crois. Par contre, j'ai une question sur l'opportunité de signer une lettre d'intention. Est-ce que toute entreprise ou tout investisseur venant en Wallonie doit, sans analyse d'opportunité, faire l'objet d'une lettre d'intention de la part de Wallonie Entreprendre ? Là, je ne suis pas d'accord parce qu'ici, en l'occurrence, sur l'opportunité du projet, le Département des déchets et l'ensemble des acteurs de la biométhanisation wallonne disent non. Pas après, Monsieur le Ministre. C'est au moment où l'on reçoit le dossier. Il faut aussi être correct avec celles et ceux qui veulent investir en Wallonie. Si le projet ne colle pas avec le développement d'une telle économie chez nous, il faut pouvoir le dire a priori.

Il faut être correct par rapport aux investisseurs ; il faut que la Wallonie soit correcte et ne dise pas qu'elle va attendre la fin de la procédure. Ici, il y a une analyse d'opportunité préalable. Je regrette que l'on n'ait pas ce genre d'analyse et que cela donne l'impression, à tort ou à raison, que la Wallonie soutient le projet via son outil financier. Ici, une analyse préalable par rapport à des projets d'envergure est nécessaire, parce qu'il ne suffit pas que ce soit un projet et des promesses d'investissements pour que ce soit nécessairement un bon investissement pour la Wallonie.

Sur la question du plan de secteur, on partage la même opinion et l'on se demande si aujourd'hui tous les plans de secteur sont adaptés à la réalité. Cela date d'il y a 50 ans : certainement que non. Cela veut-il dire que demain la zone ne doit pas être une zone de développement économique ? Il peut y avoir davantage de nuance sur le type d'entreprises que l'on peut installer là. Quand on est à proximité d'habitations, il faut que les nuisances soient moindres. Aujourd'hui, il y a de nouveaux types d'industrie, types d'activité économique qui sont nettement moins impactants. Ici, on a quelque chose d'extrêmement impactant. Ce sont les conditions dans lesquelles on détermine ces éléments.

L'autre élément lié à l'aspect économique et à l'aspect d'opportunité sur lequel je ne vous ai pas entendus, Monsieur le Ministre et Madame la Ministre, c'est sur le lien avec l'agriculture wallonne. Est-ce le rôle de la Wallonie d'accueillir des entreprises qui

facilitent l'agriculture concurrente avec la nôtre ? C'est une question d'opportunité. Je comprends votre approche légaliste, mais, comme ministres, comme membres d'un gouvernement, il y a d'un côté le respect de la loi, mais également un choix d'opportunité. Ce projet colle-t-il aux intérêts économiques de la Wallonie au sens large et en tenant compte à la fois aussi de l'impact sur l'environnement ?

C'est amusant, je vais me permettre une incise : Monsieur le Ministre, vous êtes ministre de l'Urbanisme et Mme Tellier est ministre de l'Environnement, et vous devez vous accorder pour les permis uniques. On a quelquefois l'impression que l'administration de l'urbanisme fait davantage des choix d'opportunité en disant si cela colle avec l'intérêt, alors que, du côté de l'environnement, on se demande plutôt si l'on est dans les limites de la loi ou pas. Je pense que, en environnement, on doit réfléchir aussi à l'opportunité du projet.

Quelquefois, dans les analyses faites par l'administration, c'est un peu : c'est blanc ou c'est noir. Un projet peut être blanc, il peut coller avec les réglementations, il peut coller avec le cadre légal prévu, mais n'est pas dans l'intérêt du développement régional, n'est pas dans l'intérêt général. Il faut pouvoir le recaler pour ce motif-là.

Merci d'avoir donné les informations en ce qui concerne la procédure. Il y a cependant une question sur laquelle vous ne m'avez pas répondu : le ministre Henry, qui a manifesté, suite à ma question orale il y a trois semaines, son opposition au projet sur le plan énergétique, vous a-t-il informés, transmis son analyse, sa position ? Je n'ai pas entendu de réponse de M. Borsus ni de Mme Tellier.

Mme la Présidente. – La parole est à Mme Galant.

Mme Galant (MR). – Je remercie une nouvelle fois Mme Hanssens et M. Boreux. Vous voyez, les ministres ont souligné la qualité de vos recherches et de vos analyses. À mon avis, vous allez être recrutés dans un cabinet ou dans une administration.

Blague à part, j'avais une question pour vous. Vous avez oublié ou vous n'avez pas eu le temps d'en parler, par rapport aux rejets prévus dans le canal et à la qualité des eaux. Avez-vous obtenu des informations par rapport à ce point ou pas ? Je pense que vous vouliez l'aborder et que vous n'avez pas eu le temps.

Mme la Présidente. – La parole est à Mme Hanssens.

Mme Hanssens, Représentante des pétitionnaires. – Effectivement, Madame Galant, nous nous sommes fortement interrogés sur ce point. Le complément d'étude d'incidences déposé sur recours n'éclaircit en rien la première étude d'incidences telle qu'elle avait été soumise à l'administration en première instance, au moment du dépôt du projet.

Ce qui nous a particulièrement dérangés, c'est la chronologie de ces études d'incidences, parce qu'elles datent de deux mois. Au moment où ils ont déposé leurs études d'incidences en matière d'eau, ils ne les ont pas revues. La difficulté par rapport à l'ensemble, c'est les eaux de ruissellement avec ces bacs de rétention.

À partir du moment où vous jouez avec des produits chimiques, où vous jouez avec des gaz solubles dans l'eau, à la moindre averse ou en cas d'incident et de l'arrivée des pompiers, si les pompiers utilisent de l'eau, une série de gaz vont se dissoudre dans l'eau.

Votre eau, si vous la prenez dans un bac de rétention, que vous n'en faites pas une analyse circonstanciée et que vous la rejetez dans le canal, vous rejetez peut-être bien de l'eau dans laquelle se trouvent des gaz toxiques. Les contrôles visuels de ces bassins de rétention sont très inquiétants.

Quand on vous parle du rejet du surplus par rapport à « Yara miniature », c'est-à-dire au bâtiment de traitement des digestats, ils ont pour projet de rejeter le surplus dans le canal. Ce surplus sera conséquent, puisque nous savons, de source certaine, qu'il n'y a aucun accord avec l'usine Yara, située à un kilomètre de là.

C'est pire, parce que, pour obtenir leurs pellets de ce qu'ils présentent comme étant un engrais bio, ils font leur mixture avec de l'acide nitrique, du sulfure d'hydrogène, du chlorure. Tout cela, on va le mélanger et l'on va faire ce *process* où l'on va traiter mon digestat pour avoir des pellets d'un côté et de l'évaporation, la récupération de l'eau.

On vous dit dans le projet que l'on pratiquera une osmose. À la page suivante, la page 154 du dossier d'incidences, si vous voulez aller voir, vous verrez que l'osmose coûte trop cher et que cela va mettre à mal le *process* tel que le demandeur le prévoit.

On ne fera pas d'osmose inverse systématique. Si, par un petit contrôle interne, on trouve que cela va, l'on pourra rejeter au canal. Je commence à douter, parce qu'il y a trop de choses où l'on vous dit blanc, puis vert, puis on vous donne gris clair de l'autre côté. Bref, je ne sais plus les croire, même si c'est une étude d'incidences.

Mme la Présidente. – La parole est à Mme Galant.

Mme Galant (MR). – Merci pour ces précisions importantes sur le volet de l'eau.

De manière générale, Madame la Ministre et Monsieur le Ministre, c'est la première fois que vous avez une unanimité politique contre ce projet. L'exposé était pertinent, ainsi que ce que vous avez avancé et

cette ouverture à la réflexion. Je sais que l'on vote au mois de juin et j'espère que vous serez encore là ou vos successeurs. On aura cette réflexion par rapport à l'aménagement du territoire, parce que vous avez engagé la réflexion, et c'est vrai que c'est important.

En tant que mandataires de la région de Mons-Borinage, on devra se mettre autour de la table avec toutes les forces vives et avec notre intercommunale de développement économique pour que l'on ait cette réflexion par rapport à l'aménagement du territoire, pour éviter de se retrouver ici à chaque fois qu'un projet va être déposé dans notre région.

C'est toujours la même chose. Tel que l'aménagement existe aujourd'hui, il y aura toujours un problème par rapport à ces futurs projets. Vous l'avez bien dit, ce projet en question n'est pas le phénomène que l'on ne veut pas voir dans son jardin, c'est qu'il n'apporte rien pour la Wallonie.

De nouveau, vous avez vu ici l'unanimité politique contre ce projet. L'ensemble des riverains, bien au-delà de la commune de Saint-Ghislain, sont également contre ces projets. Ces inquiétudes sont tout à fait légitimes, et je ne vais pas revenir sur les différents points, notamment par rapport aux odeurs, à la mobilité, à la sécurité.

J'espère que vous ferez preuve du principe de précaution, surtout en matière environnementale.

On a vu aussi les désastres de quelques dossiers qui ont occupé l'actualité. Le principe de précaution et de bon sens s'applique donc aujourd'hui pour ce projet.

Je voudrais finir en disant que la balance entre les risques et les bénéfices est bien trop déséquilibrée pour ce projet, que nous devons être concrets et apporter une réponse aux attentes des riverains. Encore merci pour votre exposé aujourd'hui.

Mme la Présidente. – La parole est à M. Dupont.

M. Dupont (PTB). – Je vous remercie pour les éléments complémentaires. Il est vrai que l'impact sur l'eau est un élément aussi important. De manière générale, cela a été dit plusieurs fois, on n'a par le passé jamais bien mesuré l'impact sur l'environnement et la santé des grands projets de ce type. On doit en tirer des conclusions et la première est d'avoir un principe de précaution qui soit fiable, clair. C'est l'enjeu de tout ce débat ici : quel est le principe de précaution, quel est le danger ici ?

On va attendre de voir les résultats du recours. Je vous invite à continuer à rester mobilisés et vigilants, jusqu'à ce que la décision arrive des ministères à un moment ou un autre. Ne lâchez pas la pression, continuez à vous mobiliser, vous avez tout intérêt à le faire.

Mme la Présidente. – La parole est à M. Lepine.

M. Lepine (PS). – J'avais surtout souhaité axer ma prise de parole sur l'humain, sur le citoyen. En mon nom et au nom de mon groupe, je tiens à rappeler tout mon soutien aux riverains. Mme Galant l'a dit, je le dirai peut-être avec d'autres mots : on a pu voir ici, avec les prises de parole des différents groupes politiques que nous comprenons, Madame Hanssens et Monsieur Boreux, et entendons vos inquiétudes. On peut parler de consensus, plutôt d'unanimité, autour de ce projet.

Nous ne manquerons pas de suivre ce dossier et je suis certain que, avec les collègues, nous attendrons impatiemment les réponses qui seront données par les différents ministères. Merci.

Mme la Présidente. – La parole est à M. Disabato.

M. Disabato (Ecolo). – Je voulais remercier aussi M. Boreux et Mme Hanssens, l'ensemble du comité ici présent pour la qualité du travail qui a été fait. C'est vrai qu'il y a parfois une disproportion entre les moyens qu'une entreprise peut avoir et les moyens que des riverains peuvent avoir. Il y aura probablement aussi quelque chose à travailler, sans faire de caricature non plus.

Je me souviens que, il y a quelques années, des gens faisaient des recours et les monnayaient ensuite avec les entrepreneurs ; ils dévoyaient le système. Néanmoins, il faut pouvoir réfléchir à un mécanisme en termes de soutien par rapport à l'énergie que vous mettez et par rapport au coût. On ne se rend pas compte, on n'est pas ici dans le cadre d'un recours au Conseil d'État, mais parfois avec les avocats et le recours, cela peut coûter plusieurs milliers d'euros. Il y a probablement là un travail à faire.

Je remercie le ministre Borsus sur l'ouverture qu'il fait par rapport au plan de secteur. Il était prudent à ce sujet, notamment dans la première question que j'avais posée sur un autre dossier. Je pense que la réflexion est juste, même s'il faut être clair : ce n'est pas sous cette législature que l'on va faire cela, puisque ce sont des procédures qui prennent un temps relativement long quand on veut faire une modification de plan de secteur. Cela prend du temps et c'est heureux, parce que transformer des zones industrielles en zone mixte, mais dans l'autre sens aussi, à d'autres endroits. On doit aussi pouvoir analyser tous les impacts en termes environnementaux et autres sur le développement de telles zones.

M. le Ministre a aussi répondu par rapport à la fourchette. Il y a ici également une disproportion en termes d'emplois créés par rapport aux nuisances créées. On nous promet chaque fois des choses, qui sont souvent théoriques. On dit qu'il y aura autant d'emplois créés, mais après il y a un système de dérogation. Il arrive dans des intercommunales que l'on déroge à la norme que l'on s'est mise. Ensuite, il n'y a pas

forcément de vérification : on promet un certain nombre d'emplois et, s'il y a moins d'emplois, tant pis, des raisons peuvent amener moins d'emplois que prévu. Il y a là aussi probablement un travail à fournir.

Concernant Wallonie Entreprendre, je remercie M. le Ministre pour sa réponse. Pour partager un des éléments que M. Desquesnes a mis en exergue, je pense qu'il serait intéressant, avant de signer la moindre lettre d'intention, qu'il y ait une concertation avec les compétences concernées. Ici, c'est l'Énergie. Je trouve qu'il eût été intéressant de se concerter avec le ministère de l'Énergie pour savoir ce qu'il pensait de ce projet avant de se lancer dans une lettre d'intention. Finalement, tout le monde a perdu son temps puisqu'on voit bien que, de toute façon, ce projet a peu de chances d'aboutir et c'est fort heureux.

Concernant la prudence que M. Desquesnes a évoquée, il y en a eu, mais il y a eu aussi, en filigrane, des propos extrêmement clairs tenus par les parlementaires. En tout cas, il ne me semble pas avoir reconnu de la prudence chez les uns et les autres. J'ai l'impression que tout le monde n'a pas été prudent, au contraire.

(Réaction d'un intervenant)

Vous avez eu l'honnêteté de reconnaître que c'est leur rôle aussi, puisqu'en faisant cela, on desservirait le propos de M. Boreux et de Mme Hanssens, puisqu'on donnerait des arguments à celui qui porte le projet pour obtenir un éventuel recours contre la décision des ministres, qui serait potentiellement négative.

Vous avez évoqué la question du modèle agricole. Pour bien suivre l'action de Mme la Ministre de l'Environnement, vous savez que ce n'est pas la première fois qu'elle refuse une série de projets liés à l'agriculture intensive. J'imagine mal que l'on puisse à la fois défendre un point de vue selon lequel l'agriculture intensive ne doit pas être développée en Wallonie et valider le modèle économique flamand. À ce niveau-là, il n'y a aucune ambiguïté. Les choses sont extrêmement claires et il est important de le rappeler.

Pour le reste, on attendra la suite. Avec mes collègues, nous poursuivrons le contrôle de l'action du Gouvernement, puisque c'est notre responsabilité en tant que parlementaires, même si nous n'avons rien à dire sur les permis. Par contre, dans le cas où il y a des éléments qui, en termes de législation, nécessitent des changements en Wallonie, on peut remplir notre rôle de parlementaires. À ce niveau-là, on devra s'y préparer, même si une série de choses viendront forcément pour la prochaine législature. Le temps devient extrêmement court puisque les procédures visant à introduire des changements relativement conséquents prennent un certain temps. C'est un appel que je fais aux futurs potentiels négociateurs des prochaines majorités : ce seront des éléments qu'il faudra essayer d'inscrire dans la prochaine Déclaration de politique régionale en Wallonie.

Mme la Présidente. – Comme je vous l'ai annoncé, je vais d'abord vous remercier parce que, durant toute cette législature, les uns et les autres – M. le Ministre l'a rappelé aussi –, nous auditionnons les pétitions qui ont recueilli plus de 1 000 signataires et nous pouvons constater que cela donne vraiment un autre éclairage aux dossiers. Cette participation citoyenne concrète, que vous êtes venus amener dans cette commission conjointe, ouvre une autre perspective sur nos travaux et sur nos débats. Encore merci, car je pense que c'est une très bonne chose.

Je voudrais souligner aussi, à l'instar de beaucoup de collègues, l'instruction extrêmement précise du dossier. Vous n'êtes pas les seuls, mais c'est toujours impressionnant de voir des groupes de citoyens qui dépensent autant de temps et d'énergie à instruire un dossier aussi précisément. Encore une fois, cela complète nos travaux à très bon escient. Encore merci.

Il y aura une suite aux travaux. Des conclusions seront données par rapport à ce que l'on vient d'entendre. Il y aura un débat politique et une conclusion politique à cela.

Je vous propose, chers collègues, de prévoir une réunion conjointe lors de la semaine d'activités du 25 mars, qui se tiendrait plus que probablement le 26 mars puisque les deux commissions se tiennent un mardi. C'est-à-dire dans quinze jours, à 9 heures. J'en fais l'annonce ici, mais vous pouvez nous écrire, à M. Lepine et à moi-même, pour savoir quand seront données les suites et quand vous pourrez assister aux débats, si vous voulez les suivre. C'était déjà pour vous aiguiller vers cette date du 26 mars.

La parole est à M. Desquesnes.

M. Desquesnes (Les Engagés). – Dans la foulée de ce que vous dites, je voudrais suggérer qu'il y ait une réunion avec les collaborateurs en charge de ce dossier pour préparer un texte qui soit le plus uniforme possible et qui recueille l'assentiment complet des deux commissions. Au vu des délais que Mme la Ministre a annoncés, on voit bien que c'est après les élections que la décision de ce recours sera prise. Personne ne connaît ni le résultat des élections ni le résultat de la formation du futur Gouvernement wallon. Je pense que ce sera plus fort si le texte est unanime.

Mme la Présidente. – Sur l'organisation des travaux des uns et des autres, ce n'est pas moi qui vais prendre position et encore moins les présidents. Il revient évidemment aux groupes politiques de s'organiser et nous aurons les conclusions publiques dans cette commission. Tout le monde travaille autant de temps qu'il veut. Nous attendrons d'avoir la conclusion de nos quatre corapporteur ; le sujet le mérite bien.

Je vais donc conclure les travaux et remercier M. Lepine.

Ceci clôt nos travaux de ce jour.

La séance est levée.

- *La séance est levée à 11 heures 32 minutes.*

LISTE DES INTERVENANTS

M. Frédéric Boreux, Représentant des pétitionnaires
M. Willy Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences
Mme Veronica Cremasco, Présidente
M. François Desquesnes, Les Engagés
M. Manu Disabato, Ecolo
M. Jori Dupont, PTB
M. Jean-Philippe Florent, Ecolo
Mme Jacqueline Galant, MR
Mme Marie Hanssens, Représentante des pétitionnaires
Mme Sabine Laruelle, MR
M. Jean-Pierre Lepine, Président
Mme Céline Tellier, Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal

ABRÉVIATIONS COURANTES

AFB	Alternative Fuels BioGNL (Carburants alternatifs – gaz naturel liquéfié bio)
CO_2	dioxyde de carbone
IDEA	Intercommunale de développement économique et d'aménagement des régions de Mons-Borinage et du Centre (SCRL)
LNG	liquefied natural gas (gaz naturel liquéfié)
LOI	letter of intent (lettre d'intention)
NIMBY	not in my backyard (pas dans mon arrière-cour)
PACO	Port autonome du Centre et de l'Ouest (SCRL)
PCB	polychlorobiphényle
PFAS	perfluoroalkyl and polyfluoroalkyl substances (substances perfluoroalkylées et polyfluoroalkylées)
PME	petite(s) et moyenne(s) entreprise(s)
Seveso	directive qui impose aux États membres de l'Union européenne d'identifier les sites industriels présentant des risques d'accidents majeurs
SPW	Service public de Wallonie
SRL	société à responsabilité limitée
UEFA	Union of European Football Associations (Union européenne des associations de football)
ValBiom	valorisation de la biomasse